40e ANNÉE. — 1891

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DIXIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1891



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES
ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1891

4307. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8 de 56 pages au moins avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LOUIS XIV
ET LES RÉFUGIÉS HUGUENOTS EN ANGLETERRE
A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION (1681-1688)

D'APRÈS LES DÉPÊCHES POUR LA PLUPART INÉDITES DU ROI, DE SES MINISTRES ET DE SES AMBASSADEURS

On connaît le mouvement oratoire de Bossuet dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre : « l'éclat de tonnerre de cette étonnante nouvelle : Madame se meurt ! Madame est morte ! » Oui, la stupéfaction fut grande à la cour et à la ville. La soudaineté de ce coup ne se comprenait pas tout d'abord. « Mal étrange » dit l'orateur ; « le poison ! » avait dit nettement, obstinément, la victime elle-même.

Quant aux regrets, ils ne furent pas ce que prétend Bossuet ; à dire le vrai : sans réalité de la part du duc d'Orléans, ce méprisable et singulier mari ; sans profondeur de la part de Louis XIV. Le premier était tout consolé en pensant à la satisfaction secrète de son favori, le chevalier de Lorraine, sur lequel pourtant tombaient les soupçons ; le second, dans son immense égoïsme, n'avait plus que faire de la princesse : femme, depuis des années elle n'était plus courtisée par lui ; diplomate « d'une incroyable dextérité à traiter les affaires les plus délicates », comme dit Bossuet, elle avait fait aboutir la politique des deux rois, ses frères, au traité secret, signé à Douvres, le 22 mars 1670.

« Ne pensez pas, s'écriait encore l'orateur, que je veuille,

en interprète téméraire des secrets d'État, discourir sur le voyage d'Angleterre, ni que j'imite ces politiques spéculatifs qui arrangent suivant leurs idées les conseils des rois! »

Il n'y a plus à spéculer sur ce sujet. Le traité, dont l'existence avait été révélée, par une indiscrétion de Turenne, au lendemain de la signature, fut connu, par le détail, avant même la fin du règne, et on vit s'en dérouler, jusqu'à la mort de Louis XIV, les déplorables conséquences. Le roi avait répudié la politique nationale d'Henri IV et de Richelieu, pour renouveler la politique catholique de Philippe II. Il rêvait, pour ne parler que de l'Angleterre, avec Charles et Jacques comme alliés et lieutenants, l'établissement de la monarchie absolue et cléricale dans ce pays, qu'on courberait sous le double joug de la couronne et de la tiare.

Mais tout autre devait être l'événement. On allait aboutir à la ruine définitive des Stuarts, à la fondation d'une monarchie constitutionnelle et protestante, symbole de l'unité et du *self-government* de la nation.

La haine de l'esprit protestant, esprit d'examen et de liberté, semble avoir été aussi forte que l'ambition dans le cœur de Louis XIV. Elle y était malheureusement innée, et l'ignorance dans laquelle il vécut et mourut n'était pas pour l'amoindrir. D'ailleurs les jésuites eurent grand soin de la développer par toute espèce de calomnies. On peut dire que ce prince commença, continua et acheva son règne avec deux idées ou plutôt deux convictions erronées : l'État c'est moi! le protestant, voilà l'ennemi!

Peut-être fut il confirmé dans ce sentiment par une espèce de vision : ayant promené son regard hautain sur toute la population de la France, qui était sa chose, sans rien rencontrer qui fût à la hauteur de son œil, rien, sauf la conscience huguenote, il fut scandalisé et sourdement irrité de cet obstacle. Aussi — lui-même l'a écrit — dès le début de son règne, la pensée de ces huguenots, paisibles pourtant, qui ne demandent qu'à vivre ignorés, et auxquels Mazarin avait rendu

justice à sa manière en disant : « Le petit troupeau broute de mauvaises herbes, mais il ne s'écarte pas » ; cette pensée de la seule existence des *protestants* dans son royaume préoccupe le roi, et il songe dès lors *au moyen de les réduire peu à peu.* Le protestant n'est pas seulement l'hérétique, c'est aussi le factieux. Il a porté les armes contre François II, Charles IX, Henri III et même contre Louis XIII. C'est à peu près tout ce que Louis XIV sait d'histoire, mais il le sait et à la façon du père Maimbourg.

« Cette secte maudite ne demanderait pas mieux que de redevenir faction, pense-t-il, et l'Angleterre s'empresserait sans doute de lui venir en aide, comme autrefois. » Ce pays n'est-il pas toujours un refuge assuré pour les protestants de France, comme cette Hollande républicaine et bourgeoise dont le nom suffit à rembrunir le front de l'orgueilleux potentat ?... Et si ces deux nations protestantes s'alliaient pour lui faire échec ?... Mais, elle existe déjà cette alliance ! et même triple, depuis que la Suède, autre pays hérétique, s'est unie aux deux précédents.

Louis commença par dissoudre cette triple alliance. Un subside annuel d'un million et demi d'écus en détacha aisément la Suède. Madame fut chargée de gagner son frère, le roi Charles II, dont les aspirations étaient tout l'opposé de celles de son peuple. La chose ne fut pas difficile : son adhésion à la triple alliance n'était, pour le monarque anglais, qu'un expédient temporaire ; il y tenait aussi peu que son peuple y tenait beaucoup. Toutes ses sympathies religieuses et politiques étaient pour le gouvernement despotique et clérical de Louis XIV ; lui et son frère ne rêvaient que d'en exercer un tout semblable en Angleterre.

Louis offrit de les aider à réaliser cet idéal. Les princes anglais convinrent de faire publiquement profession de la religion catholique ; Charles, quand le moment paraîtrait venu de jeter le masque. Il s'engageait aussi à unir ses armes à celles du roi de France contre la Hollande, qu'on se partagerait

après la victoire, et où l'on rétablirait, comme en Angleterre, le catholicisme[1]. Louis, de son côté, donnait des subsides et promettait une armée pour réduire les Anglais en cas d'insurrection.

Les deux Stuart firent de leur mieux pour rester fidèles au traité secret. Pendant dix-huit ans, ils ne cessèrent de conspirer contre les institutions politiques et religieuses du pays à la tête duquel ils étaient placés. Le roi et la nation vécurent dans un état de lutte sourde, qui éclatait parfois violemment, avec des épisodes sanglants et des péripéties bien dramatiques si l'on pense à tout ce qui était en jeu.

Les dépêches échangées entre le roi de France et ses ambassadeurs[2] auprès de la cour de Whitehall se trouvent soit aux Archives du ministère des affaires étrangères, soit dans le *Fonds français* des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Au quai d'Orsay sont les plus nombreuses. Le déchiffrement qui en était fait dès l'arrivée, se lit au-dessus de la ligne des chiffres. Celles du roi et de ses secrétaires d'État, n'étant que

1. La Fare n'a pas connu la teneur du traité de Douvres, puisqu'il a écrit dans ses *Mémoires:* « Nous n'avons jamais songé à prendre la Hollande, mais à la châtier : mauvais dessein ! »

Le roi et Louvois disaient de la guerre de Hollande : « C'est une guerre religieuse », et si elle eût réussi, comme la Révocation en France, on eût anéanti la nationalité de ce pays libre.

2. Il est bon de rappeler ici que toutes ces dépêches envoyées ou reçues étaient intégralement connues de Louis XIV, et que rien ne se faisait sans sa volonté. De sorte qu'il n'a pas seulement la responsabilité de sa politique en général, mais aussi celle des affaires, soit étrangères soit intérieures, soit générales soit particulières. De cela les preuves abondent, quoi qu'en aient dit certains auteurs mal renseignés et auxquels il eût suffi de parcourir la *Correspondance administrative*. Bornons-nous ici à reproduire le témoignage de Brienne de Loménie (*Mémoires*, t. II, p. 218, Ponthieu, Paris, 1828) : « J'étais celui des secrétaires d'État qui parlait le plus, et si j'eusse voulu, à l'exemple de M. Letellier, lire tout du long les dépêches que je recevais, j'aurais seul occupé plusieurs séances; mais je ne rapportais que sur extraits. Cela déplut au roi, qui veut tout voir et tout savoir. Sa Majesté m'ordonna de venir lire les dépêches de ses ambassadeurs à mesure que je les recevais, et du reste de continuer dans le conseil secret à en faire le rapport sur mes extraits. M. de Lionne était informé en droiture par les ambassadeurs des choses les plus importantes et leur écrivait tous les ordinaires; mais les longs détails ne se mandaient qu'à moi... Je lisais rapidement, mais le roi n'en perdait pas un mot. »

les copies des originaux, ne sont pas chiffrées. Presque toutes sont inédites. Elles jettent une vive et fidèle lumière sur la politique de l'une et l'autre cour, ou plutôt sur celle de Louis dont Jacques n'était que le satrape.

Nous avons pris copie de toutes celles qui se rapportent aux réfugiés huguenots. Nous en composerons, autant que possible, notre récit, persuadé qu'on les lira avec l'intérêt spécial qui s'attache aux documents qui, étant des actes, constituent l'histoire vivante et vraie, supérieure, malgré la défectuosité du style[1], aux récits les plus éloquents.

I

Avec l'avènement du jeune Edouard VI (1547) l'Angleterre devint pour les huguenots ce qu'étaient la Suisse et l'Allemagne depuis trente ans déjà : un pays de refuge et une seconde patrie.

L'immigration protestante s'y continua durant trois siècles, quoique intermittente et variable. Elle cessa complètement pendant les sept années du règne persécuteur de Marie la Sanguinaire, comme l'émigration pendant les vingt-deux années du règne réparateur et glorieux d'Henri IV.

Mais après Henri l'expatriation recommence. Les deux guerres contre les protestants, la chute de la Rochelle, les entreprises du clergé contre les libertés et les droits naturels et civils des huguenots, accroissent de plus en plus l'émigration des vaincus et des persécutés.

Elle devient enfin si manifeste, que Louis XIV lance, en août 1669, son premier *Édit portant défense à tous ses sujets de se retirer de son royaume pour aller s'établir sans sa permission dans les pays étrangers*. Dès lors les protestants et nouveaux catholiques ne purent sortir de France que comme d'une prison : par l'évasion ou le bannissement.

1. Nous rectifions généralement l'orthographe, qui laisse beaucoup à désirer.

Heureusement le roi est encore trop jeune pour songer à se convertir à leurs dépens et à leur faire expier ses propres galanteries. Pendant onze ans, ils sont la moindre de ses préoccupations. C'est à peine si le clergé, découragé, mais jamais lassé de dénoncer les protestants, réussit à lui arracher deux arrêts nouveaux[1].

Mais, à partir de 1680, l'esprit d'intolérance se réveille en Louis XIV, pour ne s'endormir qu'au suprême sommeil du possédé. Le clergé a trouvé en sa créature, Mme de Maintenon, la mauvaise fée qui l'a réveillé. Du début de cette année date l'établissement de cette femme à la cour et l'avènement de son règne occulte. Désormais le bélier est monté et mis en branle : jusqu'au grand coup de la Révocation, il va battre la forteresse de la tolérance, l'édit de Nantes, qui abrite le minimum de la liberté de conscience et de culte.

Ne parlons pas des gouverneurs, des intendants et autres magistrats de la France entière qui suivent l'impulsion venue de Versailles, décrètent, arrêtent et ordonnent, eux aussi, avec le zèle qui convient à de bons fonctionnaires qui n'ont d'autre conscience que la volonté du maître qui les paye[2]. Ne tenons compte que des arrêts, déclarations, ordonnances ou édits émanés du roi : 12 en 1680, 15 en 1681, 12 en 1682, 12 en 1683, 13 en 1684, 46 en 1685, etc., etc., jusqu'à la mort de Louis XIV.

1. L'un sursoit de trois ans le remboursement du capital des dettes contractées envers les religionnaires (9 octobre 1676); l'autre défend d'établir sur les terres des justiciers des officiers non catholiques (6 novembre 1679). Les cinq autres déclarations qui intervinrent reproduisent de précédentes dispositions ou ne sont pas violatrices de l'édit de Nantes (*Édits, déclarations et arrêts, concernant la Religion P. réformée*, dernière édition par L. Pilatte, Paris, Fischbacher, 1885).

2. Du haut en bas de l'échelle, la conscience des juges n'hésite pas à abdiquer. Le premier président du parlement, de Harlai, dans une lettre du 21 février 1688, écrite au secrétaire d'État, suggère timidement que « la confiscation des biens ne paraît pas entièrement légale à l'égard de ceux à qui on *permet* de sortir du royaume »; mais il s'empresse d'ajouter : « Je suis persuadé que les motifs de la résolution du roi ne seront pas moins justes pour surpasser une intelligence aussi bornée que la mienne. » (*Correspondance administrative*, extraits publiés par Depping, tome IV.)

Héroïquement et à l'honneur de la conscience, l'émigration avait repris de plus belle. Bientôt même, par l'effet des Dragonnades, inaugurées dans la province de Mme de Maintenon, le Poitou, elle se produisit par masses. Nous avons raconté ici même la grande évasion qui eut lieu à la Rochelle vers la fin de 1681[1].

Elle provoqua la Déclaration du 14 juillet suivant, par laquelle le roi réitère sa *Défense* de 1669.

N'importe, l'émigration continue. La fuite est si persistante que, neuf fois encore pendant son règne, Louis doit renouveler son interdiction.

Il a pris cependant toutes les mesures destinées à en prévenir la violation, et dont voici les principales :

Défense aux Huguenots ou Nouveaux Catholiques, à partir de 1681, de vendre leurs biens meubles et immeubles pendant trois ans[2] ; — Défense d'aider, en aucune façon, l'évasion des fugitifs ; — Invitations et fortes primes à la délation et à la trahison ; — Surveillance des côtes et des frontières.

La réitération de ces défenses et l'emploi constant de ces moyens de prévention prouvent, à eux seuls, que les réformés français continuaient quand même à s'évader, au risque de la prison perpétuelle, des galères ou du gibet.

Pourtant les Édits et Déclarations, concernant la sortie du royaume, ne laissaient-ils pas entendre qu'une permission pouvait être accordée? — Sans doute; mais entre la coupe et les lèvres, entre pouvoir et être, il y avait le bon plaisir ou plutôt le mauvais vouloir du monarque le plus égoïste et le plus dur qui fut jamais. Il fallait de puissantes interventions pour obtenir un laissez-passer ; et Louis XIV, qui n'avait de scrupules

1. *Bulletin* du 15 février 1890.

2. Cette défense fut renouvelée tous les trois ans jusqu'en 1778, de sorte que les protestants ou nouveaux catholiques ne purent pendant tout un siècle faire argent de leurs biens. S'il s'agissait toutefois des surcroîts d'impôt dont on les frappait ou des amendes qu'on leur infligeait, il va sans dire que le fisc se chargeait au besoin de la vente de leurs biens au pire de leurs intérêts et sans leur laisser la disponibilité du reliquat. Au sujet de cette même défense,

que sur le chapitre de sa religion, refusait le plus souvent, même au roi d'Angleterre. Aussi compte-t-on aisément ceux qui furent accordés. Je n'en ai pas trouvé plus de seize, *pour l'Angleterre*[1], dont six en faveur de ministres, avant la Révocation. Ceux-ci les obtinrent facilement : le roi et le clergé ne désiraient rien tant que le départ des pasteurs. Mais ces fidèles serviteurs de l'Église, dont Bossuet a osé calomnier le courage, ne se laissèrent rebuter par aucune persécution. Il fallut les frapper de bannissement pour les arracher de leurs temples démolis et de leurs troupeaux dispersés. Ceux même qui, avant la Révocation, obtinrent des permis d'exil avaient vu leur Église supprimée ou leur ministère interdit. Voici le premier en date :

Aujourd'hui 12e jour de janvier 1682, le roi estant à Saint-Germain-en-Laye et voulant favorablement traiter le sieur André Lortie, cy-devant Ministre de la R. P. R. à la Rochelle[2], sa Majesté lui a permis et permet de faire une résidence actuelle en Angleterre avec toute sa famille, pour

Rulhière écrit vers 1788 : « Ordonnance renouvelée de trois ans en trois ans jusqu'à nos jours » (*Eclaircissement sur les causes de la Révocation*, t. I, p. 236.)

1. Nous ne parlons pas des *passeports*, différents des *permissions*, quoiqu'ils servirent souvent à la fuite des huguenots. Ce fut peut-être le cas du suivant, daté de Fontainebleau, 11 septembre 1681 : « A tous gouverneurs, etc. Salut. Le Sr de Malno, advocat en nostre cour de Parlement, faisant profession de la R. P. R., s'en allant de Paris en Angleterre et en Hollande, avec son fils âgé de 13 ans, nous voulons qu'il soit laissé libre de sortir de notre royaume, sans lui donner aucun trouble ni empêchement, mais au contraire toute sorte d'aide et d'assistance en cas de besoin. » (*Archives aff. étr. Ang.*, t. 145, p. 170.)

Cependant il paraît que Daniel de Malnoé revint en France. D'après *la France protestante*, jeté à la Bastille en 1685, il feignit d'abjurer pour en sortir, et réussit à s'enfuir en Hollande avec son fils, âgé de seize ans. Sa femme, troisième fille de Drelincourt, avait aussi abjuré, mais elle refusa de l'accompagner. Louis XIV la récompensa de cette belle conduite en lui donnant tous les biens de ses parents avec autorisation d'en vendre une partie.

2. Depuis l'année 1659. Zélé et distingué, on a de lui des sermons et des écrits de controverse et de théologie. Décrété de prise de corps par l'intendant de Demuin, pour avoir fait allusion en chaire à la persécution, puis accusé d'avoir favorisé l'émigration d'un jeune homme catholique qui voulait abjurer, il dut s'enfuir de La Rochelle et s'expatrier. Smile l'a oublié dans sa liste des principaux réfugiés et Agnew ne mentionne son nom que sur une liste de naturalisation de 1684 : « Andrew Lortie, *sacerdos*, Mary *wife*, Andrew, Mary Elisabeth and Mary-Ann, *children.* »

y servir le roi de la Grande-Bretagne en qualité de l'un de ses chapelains ordinaires[1], sans que pour raison de ce il lui soit imputé d'avoir contrevenu à l'Ordonnance de S. M. du mois d'août 1669, par laquelle elle a ordonné à tous ses sujets qui sont dans les pays étrangers de repasser en France, et de laquelle et de toutes autres S. M. l'a relevé et l'a dispensé par le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moi son conseiller ordinaire, etc.

Des permissions semblables et de même formule, sauf simplement les mots *pour aller s'établir en Angleterre,* sans désignation d'emploi futur, furent accordées aux ministres Testard, de Blois, Brévet, de Dompierre, Desaguliers d'Aytré et Piozet, du Mans.

Nous n'avons pas trouvé d'autres permissions pour les pasteurs se dirigeant vers l'Angleterre, et elles sont toutes de 1682[2].

Cette même année, le 27 octobre, « la nommée de Beaufort, femme du Sieur Gommar, cy-devant ministre de la R. P. R. en Angoumois et qui s'est retiré en Angleterre sous le bon plaisir du roi », obtient la permission de « sortir du royaume avec ses enfants pour se retirer auprès de son dit mari » ; « Jacqueline Mariette, femme de Louis Gervaise fils, marchand de Paris, est autorisée à aller avec ses enfants et une servante, tous de la R. P. R., rejoindre son mari en Angleterre et y demeurer trois ans » ; « le sieur de Louvigny, gentilhomme français de la R. P. R., et cy-devant colonel de dragons, obtient le 8 juillet la permission de sortir du Royaume pour aller demeurer au service de sa Majesté le roi d'Angleterre ».

L'année précédente, trois prolongations de séjour de cinq ans avait été accordées, l'une le 15 juillet 1681, au

1. On voit, par la date, que ce roi était Charles II, protestant de nom, au fond sceptique, tout à ses plaisirs.

Chapelain ordinaire signifie tout simplement chapelain de l'Église anglicane ou établie dont le monarque était le chef temporel.

2. En revanche, dès la Révocation, tous les ministres, qu'ils le voulussent ou non, reçurent, avec l'ordre formel de partir, une permission *ad hoc*. Le passeport qui leur était délivré portait l'itinéraire qu'ils devaient suivre.

sieur Drelincourt[1], chapelain du duc d'Ormond; la seconde, au sieur le Bas, qui obtint plus tard l'autorisation de vendre le bien qu'il avait en France et de continuer sa résidence en Angleterre.

L'original de la lettre suivante, dont l'adresse a été déchirée, se trouve dans le même registre T 145 :

M. le gentilhomme qui s'appelle le Bas a demeuré quelque temps en ma famille jusqu'à ce que je lui ai donné un emploi dans l'armée d'Irlande; mais depuis que j'ai quitté ce pays, il a été cassé, comme ont été plusieurs autres officiers protestants[2], de sorte qu'à proprement parler il souffre pour sa religion. S'il pouvait avoir quelque petit employ auprès de vous, Monsieur, il n'aurait point de sujet de se plaindre de sa disgrâce et j'aurais ma part de l'obligation. Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc d'Ormond.

A Londres le 14 juillet 1681.

Cette recommandation faisait probablement partie d'un dossier à l'appui de la demande de séjour, et Barrillon a dû l'envoyer à Paris avec celle-ci. C'était à quelque personnage de la cour de Whitehall, sinon à l'ambassadeur français lui-même, que le duc d'Ormond l'avait adressée. Faut-il voir le succès qu'elle eut dans le fait que, deux mois plus tard, le Bas remplissait un emploi à la cour d'Angleterre, comme en témoigne son permis de séjour que voici :

Aujourd'hui 14e jour de septembre 1681, le roi étant à Fontainebleau, voulant favorablement traiter le sieur le Bas, français habitué à Londres depuis 12 ans en qualité de maréchal des cérémonies du roi d'Angleterre, Sa Majesté lui a permis et permet de continuer à y demeurer avec sa famille pendant 7 ans, non obstant, etc.

De ce document il faut retenir seulement ce fait que le Bas était *alors* maréchal des cérémonies, mais depuis peu de

1. Pierre, sixième fils de Drelincourt. Il devint doyen d'Armagh, en Irlande.

2. Et comme il l'avait été lui-même de sa charge de lord-lieutenant d'Irlande, charge si bien remplie qu'elle lui fut plus tard restituée et qu'il la conserva jusqu'à l'avènement de Jacques II. Ormond avait été un serviteur dévoué de Charles Ier, ce qui donnait du poids à sa recommandation.

temps, comme en témoigne la lettre du duc d'Ormond qui nous le montre sans emploi deux mois auparavant.

Le troisième et dernier permis de séjour est en faveur d'un érudit, Justel de Salles, qui trouva bon de ne plus revenir. Il lui avait été accordé pour six ans « eu égard à la demande faite à sa Majesté de la part du roi d'Angleterre par le sieur Savil son envoyé ». Le sieur Justel « passe en Angleterre avec sa famille pour y demeurer en qualité de proto-bibliothécaire de Sa M. B.[1] ».

En dépit de sa haine pour le protestantisme presbytérien, Charles se sentait obligé de continuer la politique anglaise d'hospitalité et de secours à l'égard des Réfugiés. Il consentit une ou deux fois à intervenir auprès de Louis XIV. Il ne s'agissait

1. *Archives des aff. étr. Angl. Nég.*, t. 145. Smiles (*The Huguenots*, 4e éd., page 373) se trompe donc quand il écrit : « fugitif arrivé en Angleterre en 1684. » Henri Justel était un historien ecclésiastique et un savant aussi distingué que son père Christophe, auquel il avait succédé dans sa charge de secrétaire du roi de France. Il avait des relations épistolaires avec la plupart des savants de son temps. « Il quitta la France, dit son neveu La Martinière, avec la résolution de n'y plus revenir. » Il aimait pourtant son pays d'un amour passionné ; mais sa liberté de conscience lui était plus chère encore. Quatre ans après il se décida à renoncer à sa nationalité. C'est qu'il avait vu dans ce laps de temps la persécution se développer, s'aggraver, finalement le protestantisme proscrit, ses disciples poursuivis comme des criminels.

Saint-Evremond, qui devait plus tard écrire l'éloge de Justel, lui adressa une longue lettre pour lui souhaiter la bienvenue en Angleterre : « La connaissance d'un homme aussi savant et aussi curieux que vous, lui écrivait-il, me donne beaucoup de satisfaction, mais permettez-moi de n'approuver point la résolution que vous avez prise de quitter la France tant que je vous verrai conserver pour elle un si tendre et si amoureux souvenir. Quand je vous vois triste et désolé regretter Paris aux bords de notre Tamise, vous me remettez dans l'esprit les pauvres israélites pleurant leur Jérusalem aux bords de l'Euphrate. Ou vivez heureux en Angleterre par une pleine liberté de conscience ou accommodez-vous à de petites rigueurs sur la religion en votre païs pour y jouir de toutes les commodités de la vie... Je ne trouve rien de plus injuste que de persécuter un homme pour sa croyance, mais je ne vois rien de plus fou que de s'attirer la persécution... Soyez sage, soyez prudent quand les emportés devraient vous appeler tiède. Il vous convient d'achever en paix les jours qui vous restent, etc. »

Cela était écrit en 1681, Saint-Evremond ignorait encore les premières dragonnades du Poitou inaugurant la persécution violente. Tout autre fut son langage dans la suite. Il sut, comme tout le monde, et il dit bien haut que le triomphe de Louis XIV et du clergé sur la prétendue hérésie était le résultat,

d'ailleurs que de cas individuels recommandés par des seigneurs influents ou des prélats de son royaume. Louis, qui n'accordait rien que de mauvaise grâce, à ces « hérétiques rebelles », fit bien vite dire au royal solliciteur de n'avoir plus à se mêler de ce qui ne le regardait pas, Voici comment et à propos de quoi.

Depuis la Déclaration de 1682, les réfugiés avaient dû renoncer à leurs biens, la loi leur ôtant la possibilité de les vendre. Ils obtinrent, par leurs protecteurs, que Charles essayerait de faire consentir le roi de France au transfert de ces biens de façon à pouvoir faire une dot à leurs filles.

Barrillon[1], qui avait été chargé de la réponse défavorable, écrit en ces termes à son maître :

> J'ai trouvé occasion de parler au roi d'Angleterre sur les mariages des filles de la R. P. R. et sur la répugnance qu'a votre Majesté d'accorder le transfert de leurs biens. Ce prince est bien entré dans ce que je lui ai dit, et je ne pense pas qu'on obtienne de longtemps qu'il se mêle d'aucune affaire semblable[1].

non de *petites persécutions*, mais de la cruauté systématique et autorisée d'une soldatesque irresponsable et brutale :

« Et sans l'emploi du dragon
Personne aujourd'hui n'ignore
Que subsisterait encore
L'Écriture à Charenton. »

Malgré son scepticisme ou son froid déisme, son mépris de l'espèce humaine, son impuissance à sentir les besoins et à comprendre les droits de la conscience religieuse, son peu de sensibilité enfin, Saint-Évremond fut touché des malheurs subséquents de ses compatriotes, et il en donna une preuve sensible en léguant, pauvre lui-même, 20 livres sterling (500 francs) aux pauvres réfugiés huguenots.

Jamais deux hommes, également distingués, mais plus différents l'un de l'autre que Justel et Saint-Évremond, ne se rencontrèrent. Sans se comprendre moralement ni se persuader, ils s'estimèrent pourtant et entretinrent de bonnes relations. Justel, on le verra, suivit si peu les conseils de prudence de Saint-Evremond, qu'il mérita l'honneur d'être signalé comme l'un de ceux qui dénonçaient publiquement et avec le plus de violence la tyrannie de Louis XIV, et cela sous le règne de Jacques II.

1. Angleterre, Nég. 6 juillet 1684. Paul de Barrillon d'Amoncourt, douteux marquis de Branges, était le fils aîné du président Barrillon dont il n'eut ni les vertus ni surtout le caractère indépendant et ferme qui lui valut plusieurs relégations et

En effet, il était inopinément à l'agonie six mois plus tard.

Et le traité de Douvres, qu'a-t-il rapporté? Quelques honteux millions à Charles; mais à Louis, rien! Toute la gloire de la guerre de Hollande a été pour celle-ci : elle a lâché la mer contre les armées françaises envahissantes, et fait entendre son canon vainqueur aux habitants de Londres. L'Angleterre, toujours protestante, continue à accueillir les réfugiés, et Charles n'a pas même fait profession de catholicisme.

Mourra-t-il donc sans tenir sa promesse? L'ambassadeur sait combien son maître en serait affligé et vexé. Il court au palais de Whitehall, chez la maîtresse favorite, que Charles II avait faite duchesse de Portsmouth. Elle est Française, catholique et pieuse. On confère à la hâte: lui dans l'émoi, elle dans les larmes. Elle suggère que le duc d'York, qui va être Jacques II, offre à son frère le ministère d'un prêtre. Mais elle n'ose et ne peut elle-même. Qu'en était-il besoin? Barrillon suffit. Il se charge avec empressement de l'affaire. Ne s'agit-il pas d'un grand acte de piété, d'intérêt personnel et de politique tout ensemble : sauver une âme, s'avancer dans la faveur du maître et obliger à un pas décisif le duc d'York qui, peut-être, a des velléités de compromis et de modération. Il va donc dans la chambre du mourant, pleine de monde et où les évêques anglicans achèvent de lire les prières. Il tire à part le duc « qui revient comme d'une léthargie » pour lui répondre : « Vous avez raison. » Le roi interrogé à voix basse, aquiesce. Un peu plus tard Barrillon revient avertir le duc que tout est prêt. — « Messieurs, dit tout haut celui-ci, le roi veut que tout le monde se retire. » On sort. Aussitôt, par une porte secrète,

finalement la prison de Pigneroles, où il mourut. Notre diplomate avait succédé à Courtin, en juin 1677 (manuscrits de la Bibl. nat. papiers Dangeau, n° 22,726) et non en 1672, comme l'écrit M. Monmerqué dans une note de son édition des *Lettres de Mme de Sévigné*. Nous publierons plus tard sa notice biographique que nous avons écrite mais qui est trop longue pour le *Bulletin*. Quoiqu'on écrivit généralement son nom avec un seul *r*, il signait lui-même avec deux, comme son quatrième frère l'évêque de Luçon, dont on a des lettres et l'autobiographie.

entre un moine, déguisé sous une perruque et une casaque. Le duc d'York le conduit auprès du mourant auquel il dit : « Sire, ce brave homme qui vous a jadis sauvé la vie (après la bataille de Worcester) vient maintenant pour sauver votre âme. » Le moine, fort ignorant, avait été en deux mots mis au fait de son rôle par un aumônier portugais de la reine, qui lui procura aussi une hostie. Il essaya de confesser le mourant, le fit communier, lui donna l'absolution et l'extrême onction, et disparut aussi mystérieusement qu'il était venu.

Barrillon consacra deux dépêches, l'une brève, l'autre longue, aux derniers moments du roi. La première commence par ces mots : « Votre Majesté ne sera pas fâchée d'apprendre que le roi d'Angleterre est mort catholique ; » la seconde renferme ce trait : « D'abord que je fus arrivé, le duc d'York me dit : Les médecins croient que le roi est en un extrême danger, je vous prie d'assurer le Roi, votre maître, qu'il aura toujours en moi un serviteur fidèle et reconnaissant[1]. »

Cependant quelques précautions qu'on eût prises, la chose s'ébruita et tout Londres en parla bientôt. Ce fut un scandale. On disait : « ou bien Charles a été jusqu'à l'agonie un odieux hypocrite professant une religion qu'il n'avait pas ; ou c'est le zèle non moins odieux de son frère qui, abusant de la faiblesse d'esprit et de corps du moribond, l'a contraint à l'abjuration.

Mais qu'importe ce qui se dit : la conscience est satisfaite, et Louis et les jésuites croient y trouver leur compte. Accord touchant et rare.

Le monarque ne manqua pas d'exprimer sa satisfaction à

1. Affaires étrangères, Angleterre, Nég. Année 1685, 16 et 18 février.

Le moine fit publier plus tard le récit de son intervention sous le titre de : *A brief account of particulars occuring at the happy death of our late sovereing-Lord King Charles 2 in regard to religion, faithfully related by his then assistant M. John Hudleston.*

En voici le début : « Le jeudi $\frac{5^e}{15^e}$ jour de février 1685, entre 7 et 8 heures du soir, on me manda de me rendre à la hâte chez la reine, à Whitehall, par l'escalier de service, et d'apporter avec moi tout ce qui était nécessaire pour un mourant, etc. »

G. Burnet fait aussi, dans son *History of his own Time*, un long récit de la

son ambassadeur, sans oublier la maîtresse du défunt à qui était due cette conversion *in extremis* et plus ou moins inconsciente. « Je vous envoie, disait-il, une lettre pour la duchesse de Portsmouth, et vous pouvez lui confirmer, en la lui rendant, les assurances que je lui donne de ma protection[1]. »

II

Après cet éclat de zèle, Jacques n'a plus à se contraindre. Il va marcher vers le but, toujours stimulé, pressé par Louis XIV et le père Pêtre ou Peters[2]. Dans sa folle et déloyale tentative de restauration absolutiste et catholique, il n'hésitera et ne s'arrêtera que par moments, s'il y est absolument obligé.

Louis aurait juré la perte de ce « bon frère » qu'il n'aurait

mort du roi; mais, non plus qu'Hudleston, il ne mentionne le rôle important et décisif de Barrillon et de la duchesse. Tous deux paraissent l'avoir ignoré.

1. Elle la méritait bien, car depuis le jour où, à Douvres, après l'avoir achetée à sa famille, Louis l'avait, par l'intermédiaire d'Henriette, donnée pour maîtresse à Charles, elle avait servi la politique de son souteneur.

2. Dans une des plus longues dépêches de Barrillon (7 février 1686) consacrée aux amours de Jacques II avec l'une de ses maitresses, miss Sedley, on trouve ce renseignement fort exact : « Le principal crédit est entre les mains des catholiques. Le père Peters, jésuite, est le plus autorisé. »

De son côté, le marquis (?) de Bonrepos, chargé d'une mission en Angleterre, écrit à son supérieur le marquis de Seignelai : « Les affaires de ce pays-ci ne roulent à présent que sur la religion. Le roi est absolument gouverné par les catholiques... Le jésuite Peters a de l'esprit et du crédit auprès du roi. Il est intrigant et extrêmement uni à mylord Sunderland » (ministre du roi, profondément sceptique et qui se fit catholique pour garder sa place).

Peters, jésuite anglais, provincial de son ordre, cachait sous des manières polies, sous un langage doucereux et facile, un caractère intrigant, impétueux et démesurément ambitieux. Conseiller intime et mauvais génie de Jacques II, il rêvait pour la *Société* le crédit et la toute-puissance à bref délai, et pour lui-même la pourpre cardinalesque et le titre de primat d'Angleterre. Le roi, par ses sollicitations à Rome et par sa politique en Angleterre, travaillait à lui acquérir ces deux distinctions. Mais Peters menait si visiblement et si furieusement les Stuarts à la ruine, que les cardinaux de Rome disaient en plaisantant : Il faut excommunier ce bon père, car il est en train de perdre le peu de catholicisme qui reste en Angleterre.

Il s'acquit bien vite une grande et peu enviable célébrité. Une plaquette satirique anonyme, gravée de son temps en Angleterre et devenue rarissime, est sensée publiée à Paris et chez Peters lui-même, comme s'il eût été libraire. En voici le titre : *Les héros de la ligue ou la procession monacale conduitte par*

pu faire ni mieux ni davantage. Tous les moyens lui sont bons, jusqu'à la trahison inclusivement. Par son ambassadeur il paye, il corrompt largement. En même temps qu'il entretient des relations de confiance et d'amitié avec le roi, il a des intelligences indirectes avec ses pires ennemis.

Mais c'est surtout sur ses exhortations et sur la sublimité de son propre exemple qu'il compte pour déterminer l'imitation. Jacques doit agir à l'égard des protestants anglais, comme il agit, lui, à l'égard des protestants français, et se passer de son parlement comme il se passe, lui, des États généraux; à moins que Jacques n'en fasse une machine à enregistrer purement et simplement ses volontés, comme fait le Parlement de Paris de celles de Louis XIV.

Louis XIV pour la conversion des protestants de son royaume. A Paris, chez père Peters, à l'enseigne de Louis-le-Grand, MDCLXXXXI. Le portrait caricaturé de Peters, suivi de son quatrain, d'ailleurs assez mauvais comme les autres, est l'un des 24 médaillons qui composent ce petit in-4°. Peters occupe le troisième rang dans la procession, après Louis XIV, entre le père La Chaise et Jacques II. Il est représenté stupidement béat, avançant la tête et tirant la langue entre les dents serrées. Légende : *Le père Peters, homme de grande entreprise.*

> *Si je passe partout pour un mal avisé*
> *N'ayant pu convertir l'Angleterre et l'Ecosse,*
> *Mon Galles supposé causera du divorce* (division)
> *Et je serai par là un jour canonisé.*

Ce *Galles* était le petit prince, fils de Jacques II, qui fut plus tard le prétendant. On contestait son origine. Selon les conseils de Peters, la reine aurait feint une grossesse, et Jacques, adopté cet enfant pour exclure du trône ses filles légitimes protestantes et le prince d'Orange, mari de l'aînée.

Sur deux médailles du temps, Peters est représenté s'enfuyant vers la mer, à la suite de Jacques II et portant l'enfant princier qui tient à la main un petit moulin à vent.

Puisque nous y sommes, autant donner le médaillon et le quatrain de Jacques :

Il est habillé et coiffé en jésuite. On voit à l'horizon l'une des anciennes tours fortes qui sont encore échelonnées, quoique sans usage, au bord de la mer entre Hastings et Douvres; un feu fumant, qui est un phare, et un navire sur les flots pour le roi fugitif :

> J'avais fait un ragoust pour toute l'Angleterre,
> Sans que (n'était que) je me suis trop hasté
> J'aurais de mon renom rempli toute la terre;
> Mais un Orange a tout gasté.

Mais les protestants, minorité en France, sont en Angleterre la grande majorité? — Qu'importe! Ils sont sujets, donc tenus à l'obéissance passive. Le monarque n'a qu'à prononcer le *sic volo*. S'ils se révoltent, c'est convenu : Louis enverra une armée, tout comme Philippe II le fit pour les Pays-Bas.

Avec ce nouveau prince, instrument docile entre ses mains, bon catholique, obstiné, imprudent et vindicatif, Louis put croire qu'il touchait à la réalisation de son rêve.

Ce n'est pas que Barrillon l'eût induit en erreur. Il ressort de ses dépêches que, tout d'abord, il signala les difficultés, voire l'impossibilité de rétablir la religion romaine en Angleterre, et la folie qu'il y aurait à vouloir en extirper le protestantisme. A propos de la profession que Jacques faisait déjà publiquement de la foi catholique il écrivait, le 5 mars :

Les esprits craignent que le dessein ne soit pris de ruiner la religion protestante et de ne souffrir que la catholique. C'est un projet si difficile dans son exécution, pour ne pas dire impossible, que les gens sensés ne l'appréhendent pas; mais le peuple est susceptible de toutes sortes d'impressions et on leur fait croire qu'ils verront la persécution contre les protestants exercée avec autant de rigueur que du temps de la reyne Marie, lorsque l'Angleterre était encore plus remplie de catholiques que de protestants. Le roi d'Angleterre et ses ministres font leur possible pour dissiper ces craintes.

Ces paroles ont une grande portée sous la plume d'un diplomate aussi circonspect, livrant rarement sa pensée et se bornant au rôle d'écho. Néanmoins Louis XIV feignit de ne pas entendre et continua de poursuivre « l'exécution de ce projet que les gens sensés n'appréhendaient pas ». Il croit déjà voir le catholicisme se rétablissant partout en Angleterre. Ce ne sont pas les difficultés qui l'inquiètent; c'est uniquement la couleur de cette religion renaissante. Il la veut bon teint, sans levain de jansénisme et très jésuite. Il importe qu'on y veille dès à présent :

Il y a bien de l'apparence, écrit-il, que le roi d'Angleterre faisant à présent une profession si publique de la religion catholique, demandera

bientôt au pape des évêques de sa communion, et comme il ne faut pas douter que sa Sainteté ne les choisisse du clergé anglican, parmi lesquels je suis averti qu'il y a bien des gens qui sont imbus de la doctrine de Jansénisme, je serai aise que vous fassiez connaître adroitement au roi l'intérêt qu'il a de les bien discerner, en sorte que le bon exemple qu'il donne à tous ses sujets soit aussi suivi qu'il est à désirer que son royaume, sortant d'une hérésie, ne tombe pas dans une autre qui ne serait guère moins dangereuse[1].

L'ambassadeur, voyant que ses avertissements étaient vains, ne s'en mit pas autrement en peine. Cependant, avant de flatter, comme il le fit par la suite, les espérances chimériques de son maître, il hasarda un nouvel avertissement, d'ailleurs sans plus de succès :

Votre Majesté peut donc tenir pour un fondement assuré que le roi d'Angleterre trouvera d'extrêmes difficultés à ce qu'il veut faire en faveur de la religion catholique[2].

Cela dit, Barrillon rentre dans son rôle de serviteur, obéissant mais sans conviction, de la politique de son maître, et lui fait entendre qu'il ne peut espérer la voir réussir que par de grands sacrifices d'argent :

Le meilleur moyen et le plus sûr pour fortifier ce prince et le maintenir dans le bon état où il est à l'égard de la religion catholique et des intérêts de V. M., est de se voir assuré d'une liaison étroite avec V. M. et dans une entière sûreté d'en être puissamment secouru. Je ne fais aucun doute qu'il ne s'engage aussi avant que V. M. le voudra dans la suite.

L'ambassadeur a déjà fait savoir que Jacques et ses ministres sollicitent un subside annuel de deux millions pendant trois ans; qu'outre ce subside, « il était d'une nécessité absolue que Sa Majesté voulût envoyer, avant l'assemblée du Parlement, un fonds de 2,500,000 livres qui feraient, avec le reste dû de l'ancien subside (à Charles II) une somme de trois millions ».

1. Dépêche du 16 mars.

2. 30 avril. Tous les Barrillons, amis intimes des Arnaulds, étaient jansénistes, n'en déplaise au père Ingold, qui a essayé vainement, selon nous, de prouver le contraire dans ses *Archives de l'évêché de Luçon*. Aussi l'ambassadeur ne répondit-il rien sur ce point de la lettre du roi.

Et Barrillon conclut : « Si V. M. accorde ce qui lui est demandé, cela sera regardé ici comme le salut de toutes les affaires[1]. »

Louis XIV qui avait déjà versé 500,000 livres le lendemain de la mort de Charles II, en envoie maintenant 900,000 autres à titre d'acompte, car, dit-il « le roi d'Angleterre doit être persuadé que le zèle que j'ai pour l'augmentation de la religion dont nous faisons profession et l'amitié très cordiale et très sincère que j'ai pour lui me porteront toujours à prévenir ses besoins ». Et deux mois plus tard : « Le roi d'Angleterre peut aussi s'en promettre la continuation (de son amitié et de ses secours) tant qu'il demeurera dans les mêmes engagements que le feu roi son frère et lui-même avaient pris avec moi. » (Traité de Douvres.)

Jacques II ne demandait pas mieux que de tenir ces engagements, et il s'était mis résolument à l'œuvre autant par goût que pour gagner l'argent qu'il recevait. Le catholicisme était déjà officiellement installé à Whitehall et à Windsor. Les prêtres, les jésuites, les moines en costume clérical reparaissaient dans les rues comme par enchantement; après cent vingt-sept ans d'exclusion, on attendait un nonce du pape; c'était pour solliciter l'envoi de ce personnage, que le roi d'Angleterre venait de témoigner à Barrillon « le désir d'avoir une copie de la forme en laquelle sa Majesté écrit au pape, les régistres depuis le temps de la reine Marie étant perdus ».

1. En même temps, par l'intermédiaire de l'ambassadeur, Jacques sollicitait aussi pour ses intérêts privés : « Le roi d'Angleterre m'a parlé du remboursement de rentes qu'il a acquises sur l'Hôtel de Ville de Paris il y a quelques années dont il voudrait toucher les fonds. J'en écrivis il y a trois ou quatre mois à M. Courtin, sous le nom duquel ces rentes ont été mises. Il me mande qu'il y aurait quelque chose à perdre du fond de ces rentes en les vendant. Elles étaient d'abord au denier 18; elles sont au-dessus de 20. Il me paraît que le roi d'Angleterre s'attend à recevoir ce qu'il a versé, 200,000 francs dont il tire 10,000 livres de rente... Il s'agit de 10 ou 12,000 francs de plus ou de moins. Cette perte, quoique modique, serait regardée ici avec chagrin et comme un manque de considération pour S. M. B. Le grand trésorier m'a dit que le fond de ces rentes était destiné pour les enfants naturels que le roi son maître a, et qu'il renvoyera en France au premier jour » (13 sept. 1685). On voit par une dépêche du 23 octobre que Jacques obtint la faveur qu'il demandait au détriment de l'Hôtel de Ville.

Jacques a même pris « un secrétaire catholique pour toutes les expéditions qui regardent la cour de Rome[1] ». Avec Cleverhouse, il a ses dragonnades en Écosse, infâmes, assassines comme celles de son paragon « le grand roi », et sans prétexte aussi, car Argyle ne débarquera que deux mois plus tard. Les épiscopaliens, qu'il ménage encore et dont il se sert pour le moment, auront leur tour, comme les Covenantaires et les Puritains, si cela dépend de lui. Déjà se dessine l'attaque contre leurs universités. Quant au Parlement, le roi annonce sans ambages qu'il entend lui dicter la loi :

Le roi d'Angleterre parla à quelques membres du parlement, et leur dit qu'après avoir hasardé trois couronnes en se déclarant catholique, il était résolu de ne se pas démentir et d'employer le pouvoir que Dieu lui a mis en main pour l'établissement de la vraie religion[2].

Nous ne savons quelle fut la réponse de ses interlocuteurs, qui étaient protestants comme tous les membres du parlement; mais ils auraient pu lui dire : Si hasarder trois couronnes fut une preuve de zèle, y renoncer, parce qu'elles étaient protestantes, eût prouvé de l'honnêteté. Se servir du pouvoir pour combattre une religion, à laquelle on est allé demander de vous sacrer solennellement, et s'efforcer d'imposer au peuple une autre religion qu'il abhorre, c'est en effet ne pas se démentir, mais en déloyauté, en même temps que montrer un manque total de prudence et de sens commun.

Mais Jacques entendait un tout autre langage. Les jésuites admiraient, applaudissaient sa conduite, et déclaraient pleins de courage et de majesté ses propos impertinents.

La cour de Rome disait : « Il faut penser ainsi, mais sans le dire ; vouloir constamment, mais faire peu à peu. »

Louis XIV était ravi et édifié. De Versailles arrivaient des félicitations, des encouragements et des promesses : « Le roi d'Angleterre est fort aise d'apprendre que V. M. approuve la

1. Dépêches du 26 mars et du 1er juin 1685.
2. Dépêches du 29 mars et du 6 avril.

manière pleine de hauteur et de fermeté dont il s'explique sur ce qu'il attend du Parlement. »

Pour accroître ces bonnes dispositions de son protecteur et lui faire sentir la communauté de leurs intérêts, Jacques aurait-il imaginé je ne sais quelle participation des protestants de France à la révolte des ducs d'Argyle[1] et de Monmouth[2] ? Ou plutôt les jésuites l'imaginèrent-ils, pour unir plus étroitement les deux rois contre le protestantisme des deux côtés de la Manche ? Nous n'avons pu éclaircir ce point.

Mais le 3 juillet, alors que le noble Argyle venait de subir héroïquement le supplice après l'avortement de sa tentative, et que le sympathique et infortuné Monmouth, levait à son tour l'étendard d'une révolte aussi éphémère et aussi fatale, à ce moment-là Barrillon écrit à Louis XIV : « Le roi d'Angleterre me dit hier tout haut qu'on lui mandait de France que V. M. avait fait saisir quelque argent des Huguenots destiné aux secours des rebelles. Je lui dis que je n'en étais pas informé, et que je croyais que si cela était, V. M. m'aurait fait l'honneur de me le mander. »

Et l'ambassadeur ajoute : « Je crois que le dessein de S. M. B. était de faire voir combien il se moque des bruits

1. Fils de l'ancien chef des covenantaires écossais que Charles II avait fait exécuter, et lui-même le plus puissant des nobles de son pays. Le duc d'York, alors vice-roi d'Écosse, l'avait fait condamner à mort sous prétexte de trahison, ce qui provoqua cette courageuse réponse d'Halifax à Charles II : « Je ne connais pas la loi d'Écosse, mais je sais bien une chose, c'est que les motifs de la condamnation de milord Argyle ne suffiraient pas en Angleterre à faire pendre un chien. » Cependant le *noble* (aussi bien au sens héraldique qu'au sens moral) Argyle avait réussi à s'échapper sous un déguisement et à se réfugier en Frise. C'est de là qu'il était parti pour revenir en Écosse lever l'étendart d'une révolte, justifiée par les odieuses persécutions de Jacques II dans ce pays.

2. Fils naturel de Charles II et de miss Waters, né à Rotterdam en 1649 pendant l'exil de son père, qui, monté sur le trône, l'avait comblé d'honneurs et de richesses. Ayant les qualités brillantes de son grand-père et de son père, de plus franchement protestant et fils d'une Anglaise, il était aussi populaire que Jacques l'était peu. Il nous paraît certain que s'il eût combiné ses efforts avec ceux d'Argyle, sérieusement organisé et vigoureusement conduit la révolte, il eût réussi dans sa tentative, malgré l'opposition secrète de Guillaume d'Orange.

qu'on répand ici avec soin, que les rebelles sont soutenus par V. M.[1]. »

Cette réflexion nous paraît indiquer que l'ambassadeur considérait la chose comme une invention du roi, et qu'il n'en croyait pas lui-même le premier mot.

Quant au bruit mis en circulation, il était absurde par excès d'invraisemblance : un monarque catholique, persécuteur convaincu, aider la révolution protestante, presbytérienne avec Argyle, épiscopale avec Monmouth!...

Autrement vraisemblable, l'idée d'une participation des Réformés de France à ce mouvement. Il était naturel qu'ils sympathisassent avec les révoltés et qu'ils fissent des vœux pour le succès d'une cause qui servait indirectement la leur.

Mais la vraisemblance n'est pas la réalité, ni la sympathie la coopération. — Attendons : un mois se passe, et voici sur ce sujet une nouvelle dépêche :

Le roi d'Angleterre m'a dit hier qu'il ne pouvait encore me dire les particularités de l'intelligence qu'avaient les factieux de ce pays-ci avec quelques particuliers de la R. P. R. en France, mais qu'il était assuré qu'il y avait un projet pour y exciter des mouvements, et qu'il ne manquerait pas de m'informer du détail dès qu'il en serait suffisamment instruit. Je crois qu'il attend des lumières sur cela des prisonniers qu'on a amenés d'Ecosse qui ont eu le secret de tout[2].

Et aussitôt Louis XIV :

Ne manquez pas de me faire savoir toutes les particularités que le roi d'Angleterre vous aura dites des correspondances que les factieux de l'Angleterre avaient dans mon royaume avec quelques-uns de mes sujets de la R. P. R.[3].

La réponse du roi se croisa avec ce surcroît d'informations :

Le roi d'Angleterre m'a lu sur l'original la déposition du sieur Mathieu, écuyer du duc de Monmouth. Elle contient qu'il a su de M. de Monmouth

1. *Archives*. Aff. étrang. : Dépêche du 3 juillet.
2. *Archives :* Dépêches, 6 juillet.
3. Dép. 4 septembre.

que le baron de Freize lui avait parlé à la Haye de la part des protestants de France, et lui avait communiqué leur projet, qui était de prendre les armes au commencement de cet été et de se révolter en plusieurs endroits de la France; qu'ils offraient au duc de Monmouth de le recevoir à leur tête; que ce dessein a été communiqué à l'électeur de Brandebourg, aux princes de la maison de Brunswick et à M. le prince d'Orange qui tous l'ont approuvé; que le baron de Freize a fait plusieurs voyages en France pour concerter avec les protestants des diverses provinces. C'est tout ce que contient la déclaration sans spécifier rien de particulier à l'égard des lieux ni des personnes avec qui ce baron de Freize[1] a traité. Il est Allemand et a été autrefois à la cour de Saxe dont il est sorti pour un démêlé qu'il eut avec le favori de l'électeur de Saxe. J'ai prié le roi d'Angleterre de me dire s'il ne savait rien davantage sur cette matière. Sa réponse a été qu'il ne savait que ce qui est porté par cette déclaration, et qu'il ne me cacherait rien sur une matière de telle importance s'il en avait la moindre connaissance; que je pouvais assurer V. M. que rien ne lui était si cher que ses intérêts.

Je l'ai prié de presser[2] encore les autres confidents de M. le duc de Monmouth et du comte d'Argeil (*sic*) pour découvrir quelque chose de plus particulier que ce qui m'a été communiqué. S. M. B. me l'a promis...[3].

Maintenant qu'y avait-il au fond de tout cela? Rien que l'affirmation de ce Mathieu, et elle ne vaut que par le caractère et les mobiles de cet individu dont nous ne savons absolument rien[4]. Vainement nous avons cherché son nom dans le recueil

1. Un comte de Freize (son fils peut-être) était en 1729 grand chambellan, ministre d'État et lieutenant-général des armées du roi de Saxe (*Mémoires et lettres du baron de Pöllnitz*, Amsterdam, 1737, I, 150, et III, 412).

2. Ceci n'est pas une façon de parler : le roi et la reine s'étaient mis après les vaincus comme des chiens à la curée, lui, extorquant des renseignements, elle, de l'argent par la terreur et la ruse. Il s'était fait inquisiteur bénévole. On lui amenait ligotés les prisonniers qu'il voulait ou les témoins, et il les interrogeait lui-même, soit en présence de son conseil, soit tout seul. Les confessions, inspirées par l'espoir d'une grâce, étaient invariablement suivies du regret d'avoir parlé et de la honte amère de s'être humilié en vain. D'aucuns qui connaissaient le sire ne se laissèrent pas prendre à ses cruelles feintises : Ayloff, par exemple, l'un des complices d'Argyle. « Vous feriez mieux d'être franc avec moi, monsieur Ayloff; ne savez-vous pas qu'il est en mon pouvoir de vous pardonner? — Oui; répondit Ayloff, rompant enfin son sombre silence, oui, dans votre pouvoir, mais non pas dans votre nature. »

3. Dépêche du 10 septembre.

4. Rien de commun entre ce Mathieu et le colonel Mathews qui commandait

des nombreux procès d'État qui furent faits à cette époque et dans les divers mémoires ou écrits contemporains, y compris ceux de Jacques lui-même. Il ne comparut devant aucune cour; tout au plus, devant le conseil privé, mais il n'y en a pas de trace. Sans les dépèches de Barrillon on ignorerait son existence, et l'ambassadeur n'en dit pas long. Si l'on ajoute à ce que nous en avons déjà cité, ces quatre lignes de sa dépèche du 9 mai, on aura tout ce qu'il en sait : « On a arrêté ici un écuyer de M. le duc de Monmouth. Le roy d'Angleterre m'a dit qu'il ne s'était trouvé chargé de rien et qu'il ne s'était pas caché ; qu'aussi on l'avait élargi en donnant caution de se représenter. »

Bien étrange, cet écuyer. Il est à Londres au moment où son service l'appelle impérieusement auprès de son maître, qui entre en campagne pour une tentative suprême où il va jouer sa fortune et sa tête. A ce moment psychologique, il est tranquillement, ouvertement parmi ses ennemis.

On l'arrête et on le relâche bien vite. Il n'est chargé de rien, et il trouve moyen de charger tout le monde, y compris son maître, mais sans rien préciser. Son arrestation pour la forme ne dissimulait-elle pas une offre spontanée ou suggérée de délation mensongère? Dans ce cas, ce Mathieu continuait Oates, Bedloe et Dangerfield. Ces suppositions sont naturelles quand on pense aux procédés mis en usage en ces temps de troubles. Le célèbre historien et évêque protestant Burnet, qui venait de quitter prudemment l'Angleterre, reçoit, vers la même époque et à propos de ces mêmes insurrections où on essayait de le mêler, une lettre de Barrillon, et voici ce qu'il en a lui-même dit et pensé :

« Je restai à Paris jusqu'au commencement d'août. Barrillon m'écrivit de prendre garde à moi parce que le roi (Jacques) avait laissé échapper quelques mots indiquant qu'il me soupçonnait d'avoir trempé dans l'affaire du duc de Monmouth. Cet avis me fut-il envoyé pour voir si une

à Sedgemore l'aile gauche de la petite armée de Monmouth, et qui, d'ailleurs, ne se montra rien moins que vaillant et fidèle.

telle insinuation me ferait partir de peur, ce qui m'eut donné quelqu'apparence de culpabilité? Je n'en sais rien, car, en ce temps-là la fourberie se mêlait à tout[1].

Nous ne partageons pas le doute de Burnet; nous croyons que Barrillon était sincère, et nous en voyons une présomption dans le fait que ses dépèches, relativement à la révolte de Monmouth, ne mentionnent pas ce que Jacques II pouvait avoir dit de Burnet, ni même le nom de celui-ci.

Mais ce que l'évêque dit de la fourberie des politiques de son temps nous paraît convenir au coup de l'écuyer de Monmouth. Sa déposition en tout cas se tint dans des généralités peu satisfaisantes. Comme un chasseur qui revient bredouille, Barrillon écrit piteusement : « Ce qui m'a été communiqué est si vague qu'il est difficile d'y faire aucun fondement assuré. » Cependant il ne désespère pas encore : « Je n'omettrai aucun soin pour être informé d'un plus grand détail et de quelques particularités. Je ne doute point que le roi d'Angleterre me communique sur cela ce qui viendra à sa connaissance[2]. »

Sans doute; mais rien ne vint. On peut tout au plus supposer que des réfugiés français, se rencontrant en Hollande avec ceux d'Écosse et d'Angleterre, au moment où l'on méditait de provoquer une révolte dans ces deux pays, aient eu l'idée d'un semblable soulèvement en France. Mais si ce projet mort-né eût été poussé aussi loin que le disait Mathieu, sûrement nous en retrouverions quelque trace.

Le mot de la fin est dans cette dépêche datée de Chambord 20 septembre; Louis XIV se résigne à *classer l'affaire*, comme on dit en termes de police :

Ce que vous m'écrivez de la déposition du nommé Mathieu est trop général et trop vague pour découvrir par ce moyen quel pourrait être le chef et les complices des mouvements qu'on prétendait exciter dans mon royaume, sous le prétexte de la R. P. R. Et quand même il se pourrait rencontrer quelques-uns parmi mes sujets de cette religion qui n'auraient

1. G. Burnet : *History of his own Time.*
2. Dépêche du 13 septembre.

pas toute la fidélité, la soumission et l'obéissance qu'ils doivent à mes volontés, il y aurait d'autant moins à craindre l'exécution de leurs mauvais desseins, que les bénédictions que Dieu donne tous les jours aux miens, par le prodigieux nombre de conversions qui se font dans tous les endroits de mon royaume, ne laissera bientôt plus dans l'erreur, selon toutes les apparences, que quelques misérables opiniâtres peu capables de troubler le repos et le bonheur de tous mes autres sujets.

Cette dépêche est un monument d'orgueil, d'aveuglement et de vanité satisfaite. Voyez-vous cette Majesté, sereine dans le sentiment de sa force brutale et de ses prétendus droits, affirmant l'entière soumission des consciences due à ses volontés; cette piété persécutrice triomphante, des plus odieux succès qualifiés de quotidiennes bénédictions du ciel; et ce gouvernement, despotique et ruineux, faisant le bonheur de ses sujets!

(*A suivre.*) César Pascal.

DOCUMENTS

LES SURVIVANTS DE LA SAINT-BARTHÉLÉMY
A PARIS ET EN PROVINCE
1572-1573

Quelque nombreuses qu'aient été dans tout le royaume les victimes de la Saint-Barthélemy, beaucoup de huguenots échappèrent au massacre. A quel prix? C'est ce que des textes contemporains peu connus ou inédits vont nous apprendre.

I. — LA FORME D'ABJURATION

La première condition de sécurité relative pour ceux qui échappèrent, autrement que par l'exil, aux premiers effets du guet-apens, ce fut l'*abjuration*. Nous avons fait reproduire ci-contre le titre du formulaire qui fut dressé à cet effet par *Pierre V, cardinal de Gondi, évêque de Paris*, et imprimé environ un mois après les vêpres parisiennes. C'est une rarissime plaquette qui a été récemment acquise pour la Bibliothèque de la Société. Elle se compose de

FORME

D'ABIVRATION

D'HERESIE, ET CONFESsion de foy, que doiuent faire les desuoyez de la foy, pretendans estre receuz en l'Eglise.



A PARIS,

Chez Nicolas Roffet, demourant rue neufue nostre Dame, à l'enseigne du Faulcheur.

Auec Priuilege.

16 pages in-8° (y compris ce titre) non foliotées et parut « chez Nicolas Roffet, à l'enseigne « fatidique » du Faulcheur », cinq ou six semaines après le 24 août, puisque le privilège imprimé au verso du titre et signé Séguier est du 1er octobre 1572.

L'*Avertissement* explique que, l'hérésie étant le plus grave de tous les crimes, l'Eglise a toujours « retranché et coupé » ceux qui en étaient infestés et ne peut les recevoir « à réconciliation et pénitence sans abjuration : veu qu'ils sont sortis par orgueilleuse et présumptueuse rebellion et desobeissance, porte de toute hérésie et perdition... Pour ces considérations, Monseigneur l'Evesque de Paris... a trouvé bon d'adjouster (à « certains status n'aguères imprimez ») la forme d'abjuration », dont voici le début :

« Premièrement, lesdits desvoyez voulans retourner au giron de nostre mère saincte Eglise, se doyvent présenter à leurs Curez ou Vicaires, pour estre instruits de ce qu'ils auront à faire. Ce faict, seront envoyez par devant le révérend Evesque et Diocesain, son vicaire ou official, pour faire ladicte abjuration et confession... »

Celle-ci consistait, d'abord, à « abjurer et à anathématiser tout erreur et hérésie luthérienne, calviniste, huguenotique, et toute autre hérésie quelque qu'elle soit » ; puis à confesser explicitement les articles caractéristiques de la doctrine catholique apostolique et romaine; enfin à signer l'acte constatant cette palinodie.

Les *Mémoires de l'Estat de France* ont réimprimé (Meidelbourg, 1578, I, f. 421 v. à 422 r) cette cynique invitation de l'Eglise à ce que déjà l'ancien Testament avait appelé un adultère spirituel. Mais ils n'ont pas reproduit l'*Avertissement* qui nous apprend qu'elle fut l'œuvre de Pierre de Gondi, le digne frère de ce fourbe Albert de Gondi, plus connu sous le nom de *duc de Retz*, principal instigateur de l'ignoble tuerie. Simon Goulart, qui compila les *Mémoires*, fait suivre ce texte de quelques lignes qu'il vaut la peine de citer et de documenter :

Les cruels et furieux massacres avoyent tellement estonné ceux de la Religion qui estoyent restez en vie, que pensans à toutes heures, et plusieurs semaines après, à ces horribles tempestes, ils demeuroyent esperdus, tellement qu'en tous les endroits du Royaume il y eut d'estranges abjurations, et spécialement suivant le formulaire susmentionné. Ceux qui peurent se retirer de bonne heure évitèrent ce danger. Les

autres ayans esté une fois ou deux à la messe, contre leur conscience, et trouvans ouverture pour eschapper, quittèrent incontinent le Royaume de France. D'autres, s'estans sauvez pendant la période des massacres, retournérent tost après, sous prétexte de leurs biens et familles, et firent abjuration. Mais un fort grand nombre ne bougea, commençant à oublier bien tost la Religion, allant souvent à la messe, caressant les massacreurs et les prestres. Tellement que peu de temps après les massacres il sembloit que plusieurs, qui six semaines auparavant avoyent fait grande profession de la Religion, n'en eussent jamais eu cognoissance. Vray est, qu'il y en a beaucoup qui demeurans là, après avoir esté une fois ou deux à la messe, s'en sont deportez puis après, gemissans et protestans de vouloir suivre la Religion...

Voici quelques lettres du temps qui confirment ces lignes et permettent de mesurer l'étendue de la démoralisation provoquée et autorisée ou plutôt ordonnée par l'exemple parti du « trône et de l'autel » :

II. — A PARIS.

La première lettre qu'on va lire est d'un allié de la célèbre famille des Gobelins, nommé *Jean Rouillé*. Il était protestant comme sa femme *Marguerite Gobelin*[1], et habitait à Paris, rue Saint-Honoré, près la Tonnellerie. M. Ch. Pradel, qui a exhumé une partie de sa correspondance commerciale[2], nous le montre vendant des draps et des serges rasées de Beauvais et spéculant sur les pastels. Il avait des clients, entre autres à Albi, *MM. Jacques et Pierre Fabvre*, protestants comme lui, qui lui devaient de l'argent. Le 22 septembre 1572, donc moins d'un mois après la Saint-Barthélemy, il leur adresse cette missive toute pleine de la terreur d'avoir failli être au nombre des 10,000 victimes « et beaucoup d'avantaige » de « Paris, Rouen, Lyon, Orléans, Meaulx et aultres bonnes villes »; toute pleine aussi de cette conviction : si l'on veut continuer à vivre, il n'y a qu'un moyen, abjurer. C'est ce que firent, suivant lui, la veille (21 sept.), « *le roy de Navarre, le prince de Condé et sa*

1. Notons ici que l'on trouve, immatriculé à l'université de Heidelberg, un *Jean Gobelin*, de *Paris*, le 7 mars 1575, et beaucoup plus tard, 1678 et 1681, *Gabriel Gobelin*, de Bâle. — Sur les mêmes listes, on trouve, en août 1568, *Pierre* et *Philippe Canaye*, de Paris, et le 8 octobre 1569, *Jean Canaye*, également de Paris. Ces Canaye étaient des parents des Gobelins. Un *Gobelin, sieur de Gillevoisin*, fut aussi mis à la Bastille, pour opiniâtreté, en déc. 1685.

2. *Un marchand de Paris au seizième siècle* (1564-1588). Voy. plus haut, pp. 106 et 107, où je disais que je reviendrais sur cette plaquette.

femme, la duchesse de Ferrare, le duc de Bouillon et sa femme », et à Paris, en général, « *plus de cinq mil personnes!* ». Mais laissons-le raconter ce qu'il a vu :

Paris, 22 septembre 1572.

Honorables seigneurs, j'ay receu la vostre par ung marchand de vostre ville lequel, suivant vostre lettre, avoit charge de me fournir 2,000 livres, en déduction de ce que me debvez. Mais il m'a respondu qu'il n'en feroit rien parce que vous estiez de la religion nouvelle[1]. Pour ceste cause, je vous supplie de me dresser de la partie que me debvez. Je donne charge à mon homme de vous en parler, et vous prie de le rendre content, ce que j'espère ferez. Au reste, serez adverti que vostre buffle est perdu, car le marchand de Rouen dict qu'il ne sait ce qu'il est devenu.

Au demeurant, Messieurs, je vous advise que le roy a rendu fort ample tesmoignaige comme il veult et entend qu'il n'y ait en ce royaulme que une foy, une loy, ung Dieu et ung roy, et pour ce faire, il a exterminé et mis à mort tous ceulx qui, à ce faire, luy ont donné empeschement, n'espargnant nul, despuis le plus petit jusques au plus grand, soit à Paris, Rouen, Lion, Orléans, Meaulx et aultres bonnes villes, auxquelles je crois avoir esté tué plus de dix mil hommes ou femmes et beaucoup davantaige. Au jour d'hier, le roy de Navarre, le prince de Condé et sa femme, la duchesse de Ferrare, le duc de Bouillon et sa femme[2] ont faict abjuration de leur mauvaise opinion et ont protesté publiquement en face de la Sainte Esglise, le roy y assistant, de vivre doresnavant en la loy catholique, apostolique, romaine; et, s'ils ne l'eussent faict, je crois que mal eust basté pour eux.

Il n'est plus temps de s'amuser en une vaine attente ou espérance du contraire, car le roy a juré et faict serment solennel en l'église de Nostre-Dame de n'espargner sa vie ny son royaulme pour exterminer ceste nouvelle opinion de religion inventée depuis dix ou douze ans en ça. De faict, il y a plus de cinq mille personnes en ceste ville qui, délaissant ceste vaine opiniastreté, se sont réunis en l'Eglise de Dieu et ont protesté de vivre en la religion chrestienne catholique, aspostolique, romaine.

Or, pour abréger mon dire, je vous prie, tant qu'il m'est possible, si

1. On voit dans une lettre de Jean Faure à S. Lecomte (26 sept. 1572) que ce marchand qui s'empressait d'interpréter à son profit les dispositions générales pour les protestants, s'appelait *Escarlien* (voy. la brochure de M. Pradel, p. 36).

2. Si je ne me trompe c'est la première fois qu'on trouve mentionnée dans un document du temps, l'abjuration, à la Saint-Barthélemy, de la duchesse de Ferrare ainsi que du duc et de la duchesse de Bouillon.

voulez sauver vostre âme, garentir vostre vie présente, sauver vos biens, vostre famille hors de pauvreté, de croire mon conseil ; c'est que, le plus tost que faire pourrez, vous et toute vostre famille, vous ayez à faire actuelle profession de la religion catholique, et que, en premier lieu, vous preniez acte de vostre évesque ou curé comme il vous aura ouy en confession, vous repentant de l'abus auquel par trop longtemps vous avez adhéré, et que doresnavant vous promestiez de vivre catholiquement, comme il vous aura administré le Sainct Sacrement de l'hostel; bref faictes tous actes d'homme de bien et catholique. Je vous prie de rechef de faire ce que je vous dis et pour cause, et ne vous amusez en vaines attentes et espérances de quelque édict, car, à la vérité, vous seriez surprins.

Plus de cinq mil personnes de ceste ville ont faict le semblable, car il n'y a que ce seul moyen pour se garantir et sauver sa vie et son bien. Croyez-moy et faictes ce que je vous mande, car je says de vray et suis bien assuré, que tous ceulx qui vouldront faire autrement seront mis à mort, leurs biens perdus et toute leur famille destruite de fond en comble. J'en vois tous les jours le tesmoignaige devant mes yeux. Ne vivez en vaine expectative, car ceulx qui s'amuseront seront surprins.

Faictes, en l'honneur de Dieu, ce que vous mande et prenez acte de vostre évesque ou curé ou prebstre comme il vous aura vu et oui en confession, assister à la messe, fréquenter les églises et administré le Saint-Sacrement de l'hostel.

Si vous ne croyez mon conseil, vous estes perdu, ruiné, destruit, vous et vostre maison de fond en comble, croyez-moi.

Je vous prie de m'escripre. Je me recommande à vous et prie Dieu que par sa grâce, en une mesme foy et union d'Eglise je vous puisse revoir icy[1].

Vostre bon amy. JEHAN ROUILLÉ.

III. — EN PROVINCE, ALBI ET LA FERTÉ-VIDAME

Un des clients de Jehan Rouillé, Jacques Faure, raconte en ces termes à un de ses correspondants toulousains, Simon Lecomte, ce qui se passa lors de la Saint-Barthélemy à *Albi*. Sa lettre est du 22 janvier 1573 et se trouve, comme la précédente, dans la plaquette de M. Ch. Pradel (p. 37).

Jacques Faure à Simon Lecomte

D'Albi, 22 janvier 1573.

Monsieur Le Comte, je crois estes averti de mes désastres que nous

1. On voit, par cette dernière ligne, que Rouillé avait commencé par donner l'exemple de ce qu'il recommandait.

sont advenus depuis ce temps calamiteux qui a commencé, vous asseurant que depuis le jour que vous rendis les papiers que m'aviez baillés, qui fut à l'instant que je sortis de Tholoze;—et à la bonne heure, car, comme j'ay depuis entendu, trois heures après l'on commença d'emprisonner.

Je me retirai chez un mien bon frère, au lieu d'Orban et ne voulois venir à Albi, voyant le temps. Toutefois, ayant demeuré aud. Orban et à une mienne métairie prés d'Albi, par le conseil et advis de mes parents et amis ; en premier lieu, par la grâce de Dieu, mon frère et moi fûmes réduits à l'Eglise catholique Romaine, pensant estre en tranquillité et repos pour faire nos affaires, redresser nostre botique, de façon que vous eussiez dit que jamais ne debvions avoir aucun destorbier de rien. Pour lors, me semble que nous vous escrivismes de l'estat de nos affaires, et ne pensions rien moins que d'estre en toute pacification. Nous demeurâmes ainsin environ quinze jours ou trois semaines; mais, causant nos péchés, Dieu ne nous laissa guère en ce repos, car tout incontinant que M. d'Albi entendit le massacre de Tholoze[1], il nous fist tous mettre en prison, tant ceux qui avions faite confession de foy que ceux qui ne l'avions poinct faite, de façon que fust ung temps où nous avions tous la vie et la mort qui pendoit par ung filet. Mais la volonté de Dieu fut telle et la clémence et bonté de mon dict seigneur d'Albi, que l'on nous sauva la vie avec l'aide de nos bons amis, comme est vraisemblable, car il y en avoit certains de nostre troupe qui passèrent par là et la mort les suivit! Dieu soit du tout loué!

Estant délivrés de prison, il nous fallut nous retirer aux champs par la crainte que l'on nous donnoit de la populace. Nous fûmes à un village catholique, une lieue près d'Albi, là où nous avons demeuré ung fort longtemps, et depuis peu nous nous sommes remis en ceste ville en telles conditions que nous ne sommes pas en liberté de sortir dehors de la ville comment que soit. Je n'ouvre point ma botique ny ne ose point envoyer aux champs pour recouvrer mes deptes; de façon que je suis réduit en telle extrémité que guère bien puis-je avoir argent pour la dépense de ma maison avec tant de soldats et de gendarmes que l'on me baille touts les jours. Brief je ne vous saurois dire ny discourir la disme de mes misères et calamités auxquelles, pour venir au point, je vous voudrois supplier avoir esgard pour ce que je dois à M. Rouillier, etc...

Mon frère Pierre Faure, est prisonnier avec ceux de la religion depuis le commencement de ces troubles. Je suis tout seul et sans affaires, je vous prie donc vouloir supercéder à ma demande, etc...

J. FAURE.

1. Il commença le 3 octobre. Voy. *Bull.* XXXV, 1886, p. 35 et suiv.

Sy Dieu ne nous eût coupé le cordage par ses troubles, il y avoit bien à gagner quant au safran, car ceux qui en ont fait cette année ont gagné XL et L livres ou plus; et aux pastels aussi n'y avoit rien à perdre...[1].

Parmi les rares seigneurs huguenots qui échappèrent au massacre par une fuite précipitée, un des plus célèbres est Jean de Ferrières, vidame de Chartres et seigneur de Maligny, qui gagna l'Angleterre. Son intendant, Guillaume de Réveillon, resté en France, essaya d'y continuer à administrer ses biens et de lui en donner des nouvelles. On a retrouvé dans les archives d'Eure-et-Loir (*fonds Vendôme*) une petite partie de sa correspondance. En voici quelques extraits inédits, datés de Réveillon[2], 20 mai 1573, et qui achèvent de peindre l'état lamentable des campagnes les plus reculées, sous le régime inauguré par la Saint-Barthélemy:

Il n'a tenu à moy... de vous escripre et pouvoir avoir le moien de vous faire entendre souvent des nouvelles et comme voz affaires alloient par deça; mais il fault s'il vous plaist, vous assurer que je n'ay jamais peu trouver homme pour argent, pour faveur, amitié ny debvoir de service, d'aulcun qui aye voullu entreprendre aller vers vous ny porter aulcune lettre, et pouvez bien juger que les fraiz ne me l'eussent pas faict faire, que mesmes ceulx qui sont allez vers vous exprès, que avez mandez, n'ont jamais voullu porter aulcunes lettres, disans que cella causeroit leur ruyne et les feroit arrester; aussi les lacquais et autres qui ont passé, ilz chantent par deça tout auttre langaige que en vostre présence...

Et encores diray à petit mot que ceulx que l'on employe pour vostre service, combien qu'ilz soient serviteurs obligez comme moy, il fault faire marché à eulx d'avoir le soing de leurs femmes et enfans, n'estans contens de ce que l'on leur baille pour leurs voiages; il fault encores laisser provisions à leurs maisons. Ceulx qui ont train font tant de sérimonies et les ungs et les autres qu'il ne reste que d'escripre leur testament...

Le facteur de Champlay a esté arresté et envoié prisonnier à Paris à son retour du lieu où il avoit receu voz lettres; il y est encores pour ce qu'il est chargé d'avoir passé lettres et traficqué pour vous et l'a faict connoistre laditte lettre que vous envoiastes; et dès qu'elle fut entendue, fut envoyé charché en ce lieu et moy aussi, Dieu me aida que j'estois absent; et pensoient apprendre de luy quelque chose de plus ample que

1. On saisit, n'est-il pas vrai, sur le vif, les préoccupations qui produisent les « réductions » les plus empressées.

2. *Réveillon*, Eure-et-Loir, canton de la Ferté-Vidame. — La copie que nous reproduisons, est due à l'obligeance de M. L. Merlet, archiviste.

ce que aviez escript. Il est tousjours tenu et en grande peine; je luy ay jusques icy assisté le mieulx qu'il m'a esté possible...

Je n'ay jamais eu de nouvelles de M. de Rochefort[1] que lors de vostre partement, et avez bonne congnoissance que à vostredit partement vous ne me donnastes tant de charges comme vous me demandez de raison, parce que ne pensiez par adventure pas que les choses succédassent comme elles ont faict et laissastes vostre maison en tel estat qu'il n'y avoit aucune reigle, ny donné charge de mettre ordre, que par des commandemens verbaulx, recommandant en termes généraulx touz vos affaires...

Je voullois vous dire que la plus grande partie du peuple de par deça n'a pas espérance de vous revoir jamais seigneur de vostre terre et encores disoient que lorsqu'il ensuivroit une paix, c'estoit une résolution faicte de annexer icelle au conté du Perche, chose publiée par les plus grandz, et a l'on esté plus de cinq mois que beaucoup ne pensoient autre chose et a l'on actendu long temps commissaires à ceste fin. Le frère de la dame qui voulloit avoir voz deulx terres en fist et donna en ce lieu les premières congnoissances, s'enquérant de l'estat d'icelle, comme sy en passant sur les terres voisines dont il manye les affaires, il en eust eu commission, se faschant de quoy elle n'estoit à son goust assès hault affermée. Il y avoit en sa compaignie un grant marchant de Paris qui estoit l'ung de voz arbitres pour les affaires que aviez avec M. de Gramont...

Je suis fort marry que je ne puis plus facillement et librement escripre tout ce que je pence et désire que entendissiez : si j'eusse peu ou pouvois aller vérs vous, je serois très aise et vous dirois plus au long beaucoup de choses pour voz affaires que ne puis pour cest heure.

LE TEMPLE D'ABLON

Les Entremangeries et Guerres ministrales, par Feu-Ardent. — Les Torrents de Feu contre la Chaussée du Moulin d'Ablon. — Profession de foi et prédication d'un carme au temple d'Ablon, en 1603. — Un Colloque et un Synode provincial a Ablon, en 1605. — Un grand mariage et une petite mariée a Ablon, en 1605.

1599-1606[2]

En ce temps-là, la grande guerre des brocards religieux allait son train, de part et d'autre, au pays de « Papeligosse ».

Si les « Papimanes » avaient des risque-tout tels que le fameux

1. Pierre de Rochefort, avocat au parlement de Paris, chargé de défendre les intérêts du Vidame (*Vie de Jean de Ferrières*, Auxerre, 1858, p. 127).

2. Voir ci-dessus, p. 345. — En parlant (p. 350) du sieur Sainte-Marie du Mont, nous aurions dû mentionner que, d'après les *Mémoires* de Ma-

François Feu-Ardent, « docteur en sainte théologie », qui lançait ses *Entremangeries et Guerres ministrales*, c'est-à-dire *Haines, Contradictions, Accusations, Condamnations, Malédictions, Excommunications, Fureurs et Furies des ministres de ce siècle,* etc., dont la veuve de Sébastien Nivelle (rue Saint-Jacques, aux Cigognes) publiait dès 1604 une *troisième édition, augmentée de plus de moitié,* — les « Papefigues » n'étaient point en reste ; ils savaient riposter à belles dents. Témoin la *Réplique aux illusions et fumées de F. Feu-Ardent, se disant docteur sorboniste,* etc., par J. Brouaut seigneur de Sainte-Barbe et ministre (Saumur, chez Th. Portau, 1603).

Et si l'on voyait surgir un *Torrent de feu, sortant de la face de Dieu, pour desseicher les eaux de Mara, encloses dans la chaussée du Moulin d'Ablon, Où est prouvé le Purgatoire et sont découvertes les calomnies du ministre Du Moulin,* par le frère Jacques Suarez de Sainte-Marie, observantin portugais (Paris, Laurent Sonnius, 1603), — ledit Pierre Du Moulin, le vaillant ministre d'Ablon, faisait face audit « Torrent de feu », et il défendait son *Moulin,* en versant tout aussitôt *les Eaux de Siloë, pour éteindre le feu du Purgatoire et noyer les traditions, les limbes, les satisfactions humaines et les indulgences papales, contre les raisons d'un certain cordelier portugais*[1]. Il faut même dire que c'est lui, Du Moulin, qui avait ouvert le feu, en voulant l'éteindre, par son *Accroissement des eaux de Siloë,* publié auparavant.

Mais Ablon ne voyait pas seulement de ces furibondes attaques et de ces défenses véhémentes[2]. Il s'y opérait aussi parfois des conversions, et même d'assez inattendues. Telle dut être celle que L'Estoile a ainsi mentionnée dans son Journal, à la date du dimanche 26 janvier 1603 : « Un carme fit profession de la Religion et jetta son froc aux orties à Ablon. » On a vu qu'un cordelier, le 13 juillet suivant, un autre le 15 septembre, un capucin le 7 décembre, un autre jeune cordelier le 22 février 1604, furent égale-

dame Du Plessis-Mornay, c'est en sortant d'un prêche à Ablon que Du Plessis-Mornay avait été invité à dîner par les princesses d'Orange et de Chastillon, et que c'est à ce dîner qu'il avait rencontré le susdit Sainte-Marie du Mont, faux frère déjà gagné par l'évêque d'Évreux Du Perron, et qui s'arrangea pour tendre le piège et amener le guet-apens de Fontainebleau.

1. Voir L'Estoile, juin 1603, *Bull.* II, 281.

2. *Le Feu d'Hélie* et *la Fournaise ardente* sont du même moment.

ment désignés par L'Estoile comme ayant fait abjuration au temple d'Ablon. De même pour cet autre cordelier, du couvent de Paris, Bertrand Avignon, qui abjura le dimanche 29 mai 1605. Nous avons publié quelques extraits de la *Déclaration* remarquable faite par lui ce jour-là, dont nous avions eu la bonne chance de rencontrer un exemplaire. Même aubaine nous est arrivée depuis pour le carme mentionné par L'Estoile au 26 janvier 1603, et que nous savons par là s'être nommé Estienne Le Brun.

N'est-ce pas chose bien piquante que d'écouter ainsi un moine faisant profession et prêchant pour la première fois, dans le temple huguenot à Ablon, devant l'assemblée dominicale des Réformés de Paris? La harangue de celui-ci n'étant pas fort longue, nous allons pouvoir la donner en son entier. Que nos lecteurs se figurent donc qu'ils sont assis, le dimanche 26 janvier 1603, au temple d'Ablon, et qu'un moine, un carme, monte en chaire, avec sa tête tonsurée, et encore revêtu, sans doute, de la robe monacale. Tel nous apparait le beau portrait du jeune moine augustin Martin Luther, dans ces beaux frontispices de Lucas Cranach et d'Holbein qui décorent les premiers écrits du réformateur saxon.

DÉCLARATION CHRESTIENNE d'ESTIENNE LE BRUN, *cy-devant Religieux de l'Ordre des Carmes au convent de Valenciennes et prédicateur dudit lieu et autres, lequel publiquement s'est rengé en l'Eglise réformée d'Ablon le dimanche 26 de janvier* 1603. — (*Imprimé l'an de grâce* 1603.)

MESSIEURS, Ce n'est sans cause que David dit que Dieu est admirable en ses saincts. Car bien souvent, avant que les amener à la cognoissance de leur salut et exalter par dessus tout les cieux, il les laisse cheminer en leurs voyes et quasi précipiter aux abismes éternels. Paul est nourri aux pieds de Gamaliel, devient zélateur des traditions des pères, oppugne avec ses compagnons la vérité enseignée par saint Estienne, garde les accoustremens de ceux qui le lapidoient, & prend commission des Sacrificateurs pour tirer en prison hommes & femmes qui inuoquoyent le nom de Jésus, avant qu'il se manifestast à luy et luy donnast la charge de porter son nom par toute la terre & luy estre tesmoing devant les roys et les princes.

J'apperçoy ces merveilles de Dieu en moy-mesme. J'ai voulu estre, dès ma première jeunesse, mis dans le convent des Carmes de Va-

lenciennes, nourri aux pieds de la superstition & erreur, y ayant tellement profité, que charge me fut donnée, il y a environ douze ans, de monter en chaire audit Valenciennes, Binche, Quesnoy, Condé, Chasteau-Cambrésis, Avesne, Mons, Maulbeuge, Leuze, Arraz. Et estant venu à Paris pour parachever mes estudes en théologie, encore en ce lieu d'Ablon, Athis, Juvisi & Villeneuve-le-Roy, le quatriesme dernier, estimants ceux qui me donnoyent ceste commission que, si je ne pouvois esbranler ceux qui venoient icy, du moins je rasseurerois tout ce peuple circonvoisin. Occasion que, non seulement en mes prédications j'ay soutenu l'erreur, & combatu la vérité, mais aussi espié les moyens, allant & venant, d'accoster ceux qui venoient icy pour tascher de les séduire. Mais il est advenu, par la grande bonté et miséricorde de Dieu, que, m'estant rencontré avec un personnage jà aagé, & fait quelque peu de chemin avec luy, je fus tellement touché de ses raisons, qu'encore que de long temps j'eusse quelque légère cognoissance des erreurs de la Religion Romaine, je l'avois tousjours estourdie, roidissant le col alencontre. Mais lors je me résolus de donner lieu à la vocation de Dieu, sans regarder derrière moy aux biens que je pouvois espérer de plusieurs Seigneurs & Dames. Occasion qu'estant retourné à Valenciennes, je minutay les moyens de ma retraite, qui fut le 9 de ce mois, que m'estant addressé à l'Eglise de S. Quentin, & humainement recueilly d'icelle, jusqu'à m'avoir fait conduire en celle-cy, je communiquai avec ceux qui en ont la conduite : qui ont jugé avec moy qu'il estoit raisonnable qu'en ce lieu, où j'avois combattu la vérité & presché le mensonge, je déclarasse devant vous, non seulement ce que dessus, mais aussi les raisons qui m'ont meu de quitter la doctrine que j'ay suivie & preschée cy-devant, & donné subject de me renger avec vous, tant pour la confirmation de la présente compagnie en la vraye doctrine, que pour l'instruction de ceux que j'avois endurcis en l'erreur et idolatrie. Je réduirai donc le tout à sept chefs.

1. — Premièrement, ayant enseigné qu'il y auoit sept sacremens en l'Eglise, j'ay trouvé, par la lecture du Nouveau Testament, que Jésus n'en avoit institué, & et les Apostres administré, tant seulement deux, à sçavoir le Baptesme et la Saincte-Cène.

2. — En après, que le corps & le sang de Jésus est vrayement, réellement et substantiellement, souz les accidens du pain & du vin, mangé corporellement par la bouche du corps des communians. J'ay veu que c'estoit l'erreur des Capernaïtes, condamnée par Jésus-Christ : « Les paroles que je vous dy sont esprit & vie, la chair ne profite rien; c'est l'esprit qui vivifie », & qui contredisoit aux paroles de l'Institution dudit sacrement : « Faites cecy en memoire de moy », car on ne fait mémoire que des absents. Et dit sainct Paul : « Toutefois & quantes que vous mangerés de ce pain &

boirez de ceste coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques à ce qu'il vienne. « Or, celuy qui doibt venir n'est présent. Et mesme, à nos articles de foy, il est monté au ciel & est assis à la dextre du Père tout puissant, & de là viendra juger les vifs & les morts, car si le ciel le contient, il n'est en mesme temps sur la terre.

3. — La troisième, par la mesme lecture de l'Escriture, j'ay cogneu qu'ils despouillent Jésus-Christ de ses offices de Prophète, Sacrificateur et Roy. Dieu, suivant la prophétie de Moyse, nous commande d'escouter un seul Jésus-Christ, comme nostre seul souverain docteur : & le Pape veut qu'on tienne ses décrets & décrètales pour livres canoniques, qu'ils substituent infinis sacrificateurs à Jésus-Christ pour offrir son corps et son sang à Dieu pour la rémission des péchez, tant des vivants que des morts, & au contraire l'Apostre, par le tesmoignage de David, preuve que Jésus est le seul sacrificateur éternel, Et, par la comparaison qu'il en fait avec Melchisedech & Aaron, qu'il n'y en peut avoir d'autre, déclarant par mesme moyen que son sacrifice ne peut estre continué ou réitéré sans blasphème. Et sur ce point, j'ai encore observé trois blasphêmes en la S. Messe : l'un est qu'ils font le Prestre plus grand que Jésus, car ils prient Dieu, après la consecration, qu'il vueille regarder d'une face sereine & favorable leurs sacrifices, car celuy qui prie pour un autre est plus grand que luy, ou pour le moins a plus de crédit envers celui qu'il prie. Et, non contents de cela, ils adjoustent, que Dieu vueille recevoir leurs sacrifices, comme il fit jadis les sacrifices d'Abel, du patriarche Abraham & du souverain sacrificateur Melchisédech : qui est un second blasphème de mettre en mesme rang les sacrifices des bestes que celuy de Jésus-Christ. Finalement, ils font les Anges plus grands que Jésus, car ils prient Dieu qu'il commande à son Ange de porter par ses mains le corps & sang de Jésus en son autel, qui est là-haut au ciel en la présense de sa divine Majesté, comme si Jésus n'estoit pas digne de soy-mesme de s'y présenter sans l'entremise des Anges; despoüillent enfin Jésus de son office de Roy & chef de l'Eglise. Que toute la maison d'Israël, dit S. Pierre, scache que Dieu l'a constitué seigneur & maistre. Et S. Paul dit que Dieu l'a donné pour chef à son Eglise. Et le pape s'attribue ces qualitez, portant une triple couronne, comme ayant commandement au ciel, en terre & en Purgatoire, se disant chef & espoux de l'Eglise, ce que tous chrestiens, de nécessité de salut, sont tenus de croire.

4. — Le quatriesme chef est, que j'ay enseigné avec eux, qu'il y avoit un Purgatoire, auquel les âmes, partant du corps, sont portées pour souffrir le surplus des peines des péchez qu'elles auroyent commises, & en estoyent délivrées, principalement par le sacrifice de la Messe; dont je

n'ay trouvé aucun fondement en l'Escriture. Et, qui plus est, veu par le Canon de la Messe, que les Prestres se mocquent de ceux qui les font chanter pour les Trespassez. Car voicy qu'ils disent audit Canon : Souvienne-toy Seigneur de tes serviteurs & servantes qui nous ont précédés avec la marque de la foy & dorment en somme de paix. Car s'ils reposent en paix, ils ne sont donc tourmentez ; & partant, point de Purgatoire. Et s'ils sont en paix, à quoy donc leur sert la Messe & Prières ?

5. — En cinquiesme lieu, je trouve que c'est contre la deffense expresse de l'Apostre, que tout ce qu'on y appelle service Divin, Matines, Laudes, Primes, Tierces, Sextes, Nones, Vespres, Complies & la Messe, y est fait en latin, que le peuple (je n'ose dire, le plus grand nombre des Prestres) n'entend, n'en peut estre édifié, ny respondre Amen à la prière ou action de grâces.

6. — Le sixième, que contre le second Commandement de la première Table, tous leurs Temples sont remplis d'Images, que leurs Conciles & Docteurs ordonnent estre adorées de la mesme adoration que ce qu'elles représentent qu'on leur porte des chandelles, offre de l'encens, adresse prières & vœuz, jusques à dire à deux morceaux de bois mis en croix : O croix, je te salue, comme mon espérance unicque ! Et quand toutesfois les Anges ou les Saincts que ces Images représentent seroient présents, ils ne souffriroyent que cela fust fait à leurs personnes. Sainct Pierre relève Corneille se mettant à genoux devant luy ; Paul & Barnabas deschirérent leurs accoutrements lorsque les Lystriens leur veulent offrir des sacrifices. Or, les chandelles & encens, & surtout les prières, ne sont-ce pas sacrifices ? Sainct Jean est reprins par l'Ange de s'estre mis à genoux devant luy.

7. — Le dernier est, qu'ayant soigneusement recerché en l'Escriture Sainte, quelles sont les marques de la vraye Eglise, je trouve que c'est la pureté de la doctrine & administration des Sacrements ; ce qui n'est entre eux. Et, qui plus est, que les marques spécifiées au Credo qu'on dit presque tous les jours en la Messe, qui sont : Une, saincte, catholique & apostolique, ne s'y trouvent. Car leur Eglise n'est une en nombre, puisque les uns se disent Cordeliers, les autres Jacobins, Carmes, Augustins, Bernardins, Capuchins, Fueillans, Recollects, Jésuites. Elle n'est une en doctrines, chascune de ses sectes ayant des doctrines particulières ; ny une en affection & volonté, estans bandées souvent les unes contre les autres. Les Pères ont appellé l'Eglise saincte, tant pour ce qu'elle est lavée par le sang de Jésus, dont le Baptesme nous est le Sacrement, comme il est porté aux Ephésiens, 5. Et sainct Jean dit que le sang de Jésus nous nettoye de tout péché, & en l'Apocalipse nous lisons que les saincts y ont lavé leurs accoustrements : qu'à cause qu'elle s'estudie à

saincteté. Or, j'ay presché avec eux que c'est aussi par le sang des martyrs, mérites des saincts, suffrages des moines, par des Agnus Dei, grains benicts, pardons & indulgences du Pape : occasion que, faisant si bon marché de la sanctification & vie éternelle, les peuples ne s'adonnent qu'au vice, y estans aussi portés par l'exemple de celuy qui se fait nommer Sa Saincteté, qui prend tribut des putains et de ceux qu'on nomme saincts et révérends Pères, qui condamnent le mariage & approuvent la paillardise, exhortent à jeusnes et abstinence, & mènent une vie dissolue. Le titre de Catholique ne leur peut appartenir, veu qu'ils qualifient leur Eglise de Romaine. Or, Rome n'est tout le monde. Finalement, leur Eglise n'est Apostolique, n'estant bastie sur le fondement des Apostres & Prophètes, mais sur les traditions des hommes. Lesquelles marques, je trouve au contraire en ceste compagnie : car je voy qu'elle est une en nombre avec celle des Apostres; je voy qu'elle ne recognoist autre Sauveur & Sanctificateur que Jésus-Christ, qu'elle se recognoit membre de l'Eglise catholique espandue par tout l'uniuers, & vrayement apostolique, estant fondée sur la seule doctrine des Prophètes et Apostres, contenue en leurs escrits.

C'est pourquoy, mes frères, j'ay quitté celle-là, & la quitte maintenant, renonçant à sa doctrine & superstition, & me viens renger avec vous, avec résolution (moyennant la grâce de Dieu) d'y vivre & mourir. Je recognoy avoir grandement offencé Dieu, d'avoir esté cy-devant instrument pour prescher le mensonge, séduit par mes prédications beaucoup de personnes, confirmé les autres en leurs erreurs : dont je demande pardon à Dieu, vous suppliant de joindre vos prières auec les miennes, et le loüer aussi avec moy de la grâce qu'il m'a fait, de fermer les yeux à toutes les considérations charnelles qui me pouvoient encore retenir. Et puisqu'il y a joye au ciel sur un pécheur qui se repent, esjouissez-vous avec moi, &, au lieu que vous m'avez cy-devant fuy comme un loup, recevez-moy maintenant & me recognoissez pour un de vos membres & brebis de Jésus-Christ. Que s'il y a icy quelques-uns de ceux qui m'ont ouy prescher le caresme dernier, je les prie de me pardonner, car je les ay trompés, leur enseignant le mensonge au lieu de la vérité, & les prie, voire les conjure au nom de Dieu d'imiter mon exemple, de sortir de Babylone avec moy, craignant d'estre envelopez en ces playes. Et d'autant que cela ne vient de nous, mais de Dieu, je le supplie de tout mon cœur leur faire miséricorde, & à moy, povre pécheur qui ay blasphémé & persécuté sa vérité. Et d'autant que ce n'est rien, de bien commencer qui ne persévère, je supplie tous les fidelles le prier pour moy, protestant, avec sa grâce, ne les oublier en mes prières. Tout ce que dessus, je ne le dis simplement de bouche, ains le signeray de mon sang, s'il en est de besoing. Ainsi soit-il.

On voit que les pasteurs et anciens de l'Eglise de Saint-Quentin qui avaient voulu qu'Etienne Le Brun fît le voyage de Paris, afin de faire sa déclaration devant l'Assemblée des fidèles d'Ablon, avaient eu grandement raison. C'était là une conversion tout à fait sincère, et singulièrement édifiante. On aimerait à savoir ce que devint ensuite le néophyte, et comment il put traverser les épreuves qui l'attendaient dans sa nouvelle carrière.

Au British-Museum, parmi les manuscrits du fonds Cotton (*Caligula*, E. XI. fol. 192) se trouve un document qui a été fort endommagé par le feu. Il nous intéressait au premier chef, car il porte au dos cet intitulé : *L'assemblée faicte par les ministres des trois provinces, à Ablon, le* 16e *mars* 1605. Nous avions vu depuis longtemps cette pièce et nous en possédions une copie, mais rendue tellement défectueuse par les lacunes que l'incendie y a produites, que nous ne pouvions guère espérer de l'utiliser. Nous le regrettions d'autant plus que cet exemplaire était considéré comme unique. En ces derniers temps, un heureux hasard nous en a fait découvrir une autre copie à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Brienne (t. 210). Là, le même document est intitulé : *Sommaire de ce qui s'est traicté au Colloque d'Ablon*, 1605.

C'est donc bien un Colloque, mais ce n'en est pas le procès-verbal. C'est plutôt un rapport de quelque personnage accrédité sous main pour en rendre compte à l'administration. Il n'en a pas moins son intérêt de curiosité. Le voici :

Le mercredy 16e mars, les Ministres des trois provinces, Isle de France, Picardie et Champagne, jusques au nombre de trente-deux, s'assemblèrent à Ablon près Paris. Et a duré ladite assemblée jusques au samedy suivant. En icelle, n'a esté traicté et conclu que des affaires particulières de leurs Eglises, comme des gages des pasteurs, du règlement des deniers que le Roy octroye aux Ministres, de la subvention aux veufves d'aucuns Ministres des deniers des pauvres, des translations d'aucuns Ministres d'un lieu en un autre, et des fautes commises par aucuns, pour lesquelles ils ont esté reprins, et les autres remis et renvoyez au Synode National, qui doit estre en peu de temps.

Un Ministre de la frontière de Picardie dit avoir eu adjournement personnel devant le Magistrat et Justice Catholique du lieu, pour avoir appelé le Pape *Antechrist*. Et d'autant qu'aucuns de la Compagnie n'ont

pas approuvé la résolution prinse au dernier Synode National de Gap sur ce point, et que le Roy s'en est offensé; mesmes que de nouveau Sa Majesté a tesmoigné n'avoir agréable une lettre que Madame de Chasillon écrivoit à Madame la Mareschalle de Fervacques, mère de Monsieur le comte de Laval, nouvellement converty à la Religion catholique, en laquelle ladite dame prioit la dame de Fervacques d'empescher que son fils Monsieur le Comte de Laval, ne tombast ès pattes de l'Antechrist. Et pour semblables plainctes et remonstrances de plusieurs de la Religion, doctes et judiciaulx, régnicoles et estrangers, a esté advisé que les Députez dudit Synode Provincial d'Ablon seront instruits par mémoires particulieres de ce qu'ils auront à dire au prochain Synode général sur cet article.

A aussi esté parlé de la nécessite du baptesme, d'autant qu'un nommé Mercier, homme docte qui de nouveau s'est rangé à l'Église catholique romaine, a escrit et publié en son livre deux ou trois exemples d'enfans de ceux de la Religion morts sans baptesmes au grand regret et déplaisir des pères et mères, sçavoir si on se debvoit relascher de ceste première résolution que le baptesme ne se doibt administrer sans la prédication précédente de la parole de Dieu, ni hors d'assemblée ou d'église. Ceste affaire est aussi remise au prochain Synode National.

Comme pareillement une difficulté pour ung mariage, qu'aucuns soutenoient estre dans les degrez d'affinités prohibés, et pour un autre pour lequel on avoit eu dispense du pape.

Lesdits Ministres et Anciens, leurs adjoints, ont employé une partie du temps à se censurer les uns les autres en leur doctrine, vie et mœurs, et ce avec beaucoup de liberté : qui est une forme de correction mutuelle qu'ils observent en tous Synodes Provinciaux, surtout quand il est question de la vie dissolue ou de la négligence des Pasteurs et Anciens de leurs Eglises.

En ce Synode d'Ablon auquel présidoit le sieur de Montigny, l'un des Ministres de Paris, n'a esté aucunement parlé des Villes, mais bien de nommer aulcuns gentilhommes, propres pour estre subrogez au lieu des sieurs de Saint-Germain et Des Bordes, Députez et Agens pour ceux de la Religion, près la personne du Roy; parce que lesdits de Saint-Germain et Des Bordes y ont jà esté plus de quatre ans, et que, de naguères, Sa Majesté s'est offensée contre eux, de ce qu'ils ont accompagné un sien commandement à ceux de la Religion, par les Provinces, d'un Mémoire, contenant leur advis particuliers, contraire à l'intention de sadite Majesté. Ledit commandement portoit de ne faire désormais Assemblée ecclésiastique ou politique sans y admettre celuy que le Roy envoyeroit de sa part pour y assister : qu'ils disent estre contre les formes du passé et au préjudice de la liberté de leurs Assemblées.

Ceux que laditte Assemblée a nommés sont, d'une part : Monsieur de La Noue, avec ledit sieur Des Bordes, pour estre continué ; et, d'autre part, Monsieur de Monlouët avec le sieur de L'Age, intendant de la maison de Monseigneur le Prince de Condé. Autres ont aussy nommé Monsieur des Réaulx.

Les aultres Provinces tiennent en mesme temps leurs Synodes particuliers pour ce mesme effet et y nommeront d'autres, de leur part, pour estre Agents, près de Sa Majesté. Et y en pourra estre nommés quelque dix ou douze, desquels Sa Majesté en choisira deux qu'elle aura agréables.

Quant à la restitution des Villes et Places de sûreté, la vérité est que Sa Majesté s'est fait entendre qu'elle désiroit les avoir après le temps expiré, à sçavoir le premier d'apvril 1606, mais Sadite Majesté ayant sceu que ceux de la Religion alléguoient que, par les articles secrets d'entre elle et eux, estoit dit que le terme desdites Villes de seureté ne commenceroit que du jour de la vérification de l'Edit à eux accordé en janvier 1598; d'ailleurs que ses affaires ne lui permettent maintenant d'y employer la force; et finalement qu'elle est assez advertie que leur desseing est, par résultat de la prochaine Assemblée, de luy faire sur cecy leurs très humbles remonstrances et la supplier de leur en vouloir encores prolonger le temps; l'on reconnoit que Sadite Majesté, pour bien de paix et afin de ne les mescontenter pour cette fois, volontairement leur octroyera quelque année, deux ou trois, ainsi qu'il advisera pour le bien de ses affaires.

J'obmettois à dire la raison principalle, pour laquelle Sa Majesté veut avoir désormais un gentilhomme de sa part en leurs Assemblées : c'est (dit-elle) pour prévenir et empescher qu'ils n'ayent, par lettres ou messages, aucune communication avec les estrangers, soubs titre de leurs affaires ecclésiastiques; d'autant que ceste faute leur arriva au Synode de Gap, auquel lesdits de la Religion receurent lettres non seulement du Mareschal de Bouillon, ja disgracié, mais aussi de Monsieur l'Electeur Palatin, et y firent responce; et, qui plus est, sans permission du Roy, entreprindrent d'escrire au Duc de Savoye en faveur des habitants des Vallées de Piémont et Marquisat de Salluces, chassez et persécutez par ledit Duc de Savoye pour leur Religion.

Naguères ledit sieur Mareschal de Bouillon avoit escrit aux Ministres de Suisse pour les convier d'envoyer quelqu'un de leur part afin d'assister en l'Assemblée générale de ceulx de la Religion en France, et par ce moyen tesmoigner la communion et union de leurs Eglises et doctrine avec celles de France. Mais lesdits Ministres, et particulièrement ceux du canton de Zurich ont fait responce audit sieur Mareschal : Premièrement, puis qu'il n'estoit point besoin d'entrer en aucune communication

et conférence, que cet envoi ne se pourroit faire que le Roy et les catholiques n'en prissent jalousie, comme s'il se faisoit à quelque desseing d'Etat soubs couleur de Religion; Et en ung mot que le Magistrat n'y recongnoissant aulcun besoing ny utilité, au contraire beaucoup de mal et d'inconvénient, ne voulloit offenser le Roy de gayeté de cœur.

La prêtre Soulier, l'auteur d'une astucieuse « Histoire des Édits de pacification et des moyens employés par les Prétendus Réformés pour les obtenir » (Paris, 1682, in-8), cite un synode provincial de l'Ile-de-France qui avait été tenu en cette même année 1605. Il le cite, dit-il, « d'après les mss, t. V. ». C'est sans doute le même synode dont parle l'avocat Rodolphe Bouterais, dans son volume peu connu, publié à Paris en 1610 : RODOLPHI BOTERII, *De rebus in Gallia et pene toto orbe gestis, Commentariorum libri XVI.* C'est au livre XII, t. II, p. 229, que nous avons trouvé ce passage, que nous traduisons :

Un Synode provincial des hérétiques de l'Isle-de-France. — Jeûne extraordinaire décrété par eux. 1605.

Les prédicants de Paris ont beaucoup légiféré à Ablon (village suburbain octroyé aux Huguenots, en exécution de l'Édit de Nantes, pour leur prêche). J'ai par devers moi, de la main même de Montigny, de Du Moulin, de Gastine et de Poupart[1], ce qu'ils appellent un *Synode provincial.* Dans ce synode, ils élisent, par région, des pasteurs pour les Églises de l'Isle-de-France (s'appropriant ainsi notre langage, tant ils sont ici inconséquents avec eux-mêmes); ils ordonnent des contributions d'argent et appellent les trésoriers à rendre leurs comptes; ils formulent leurs doléances sur les décisions de la Chambre de l'Édit; désignent Chateaudun pour la tenue de leur prochaine assemblée, et prennent des décisions concernant l'Académie de Saumur, comme nous le faisons pour La Flèche. Enfin (et ceci est singulier), ils ordonnent un jeûne public pour la sixième férie avant la veille de Pâques, le vendredi saint, et les voilà qui peu à peu en reviennent ainsi aux pénitences des jeûnes chré-

1. Ces deux derniers noms sont sans doute ceux de deux anciens ou notables. — De Gastine est le nom d'une famille de riches marchands du quartier Saint-Denis, à la probité desquels De Thou et d'Aubigné rendent un égal hommage, et qu'un arrêt inique a rendus célèbres. Qui ne connaît le supplice, la pyramide de la *croix de Gastine*, laquelle ne fut démolie qu'en décembre 1571? — Un Isaac Poupard fut secrétaire de la sœur de Henri IV, la fidèle Catherine de Bourbon, duchesse de Bar.

tiens, alors qu'on a vu les premiers novateurs non seulement les repousser, mais, choisir par dérision cette même férie, et le Carême, ainsi que les Vigiles des Apôtres (où les Orthodoxes s'abstiennent de manger et de boire), pour se livrer d'autant plus à la bonne chère et faire ripaille. Dans cette contrefaçon de synode, ils occupent encore de bien d'autres choses, mais qui n'offrent aucun intérêt et qu'il est parfaitement inutile de transmettre à la postérité[1].

N'est-il pas assez curieux que ce soit précisément le factum historique de l'avocat Bouterais qui nous ait transmis tout ce que nous savons aujourd'hui sur ce synode provincial de 1605, lequel paraît avoir, en son temps, occupé l'attention et défrayé les conversations d'un certain monde parisien ?

On a vu, par un extrait de L'Estoile, que « le dimanche 13 février 1605, M. de Rohan épousa à Ablon la fille de M. de Rosni ». L'Estoile ajoutait que, « estant mariée, on lui mit aussitost, audit Ablon, la couronne ducale sur la teste. et lui bailla lors le manteau ducal. Et fut en cest équipage conduite à Paris par un bon nombre de seigneurs et gentilshommes, auxquels M. de Rosni avait donné à disner au château d'Ablon ».

Si L'Estoile en avait su davantage, il nous l'aurait dit. Il a ignoré une particularité qui amusa le monde huguenot et que la tradition porta à la connaissance de Tallemant des Réaux qui s'en est fait le narrateur en ces termes : « Henri, deuxième du nom et premier duc de Rohan, fils de Catherine de Parthenay-Soubize (femme de René,

1. *Synodus provincialis Novatorum Insulæ Francicæ. — Jejunium insolens indictum a Novatoribus.* 1605. — Lutetiani Prædicantes, Abloni (suburbanum est municipium, ex Edicto Nannetensi, Novatoribus ad suos precandi ritus attributum), multa edixerunt. Habeo penes me, ex autographo Montignii, Molinæi, Vastinii et Poupartii, quam vocant *Provincialem Synodum*. Illa Ecclesiis Insulæ Franciæ pastores (sic voces nostras æmulantur, adeo factorum sunt indociles) regionatim deligunt, pecuniam imperant, quæstores ærarios ad computum vocant, de juridicis Edictalis Cameræ conqueruntur, ad Castelodorum proxima comitia indicunt, de Academia Salmuriensi, æmulatione Flexianœ, nonnihil decernunt; quod miremur, feria sexta parasceves publicum jejunium præcipiunt, paulatim enim esurialibus Christianorum castigationibus assuescunt, quos primi Novatores non solum detrectabant, sed, ad ludibrium, feria illa sexta, et Quadragesimali jejunio, ac Pervigiliis Apostolorum, quibus orthodoxi ab esu et potu temperant, distenti epulis largius convivabantur. Plura sunt, sed inania illa, in falso nuncupata Synodo, quæ posteros scire nihil est necesse.

IIe du nom, vicomte de Rohan), étoit un petit homme de mauvaise mine. Il épousa mademoiselle de Sully, qu'elle étoit encore enfant. Elle fut mariée avec une robe blanche, et on la prit au cou pour la faire passer plus aisément (dans la foule). Du Moulin, alors ministre à Charenton ne put s'empêcher, car il a toujours été plaisant, de demander, comme on fait au baptesme : « *Présentez-vous cette enfant pour estre baptisée?...* »

Ces ministres du « bon vieux temps », surtout les batailleurs, avoient toujours le mot pour rire !

Relevons seulement cet anachronisme de Tallemant, oubliant qu'en 1605 Du Moulin était à *Ablon*, non encore à Charenton, puisque la translation du lieu d'exercice ne fut octroyée par Henri IV que le 1er août 1606. CHARLES READ.

P. S. — Au moment où nous corrigons cette épreuve, une rencontre imprévue et tout à fait opportune, bien que tardive, vient de nous faire reconnaître l'existence d'une source abondante d'informations, sur Ablon et Charenton, sur la Société protestante de Paris au commencement du XVIIe siècle. Nous espérons pouvoir nous y approvisionner sous peu.

UN REGISTRE DU SIÈCLE DERNIER

VIC-LE-FESQ, 1750-1792

J'ai eu le plaisir de rencontrer, dans les archives de la petite commune de Vic-le-Fesq, Gard, un registre portant au dos: *Naissance* (*sic*), *mariage* (*sic*), *décès*, 1750 *à* 1792. *Pasteur.* Un autre, à côté de lui, est marqué : *Curé.* Sans négliger le second, c'est au premier, on le conçoit bien, que j'ai accordé le plus d'attention.

Ce volume contient, reliés ensemble, mais non dans leur ordre chronologique, les registres suivants :

1° Actes de baptême et de mariage dressés par André Bastide du 7 mai 1750 au 8 avril 1776. Ce manuscrit forme une série de cahiers soigneusement écrits, 730 pages in-8°, et doit renfermer environ *trois mille* actes qui, si nous ne faisons erreur, ont tous été passés *au désert*, c'est-à-dire hors la loi, et exposaient à la peine des galères les parties intéressées et surtout le pasteur.

2° Registre de Maurice Bouët, allant du 21 juillet 1770 au 9 avril 1775.

3° Autre registre, du même, du 9 avril 1775 au 26 février 1782, et continué par Ribot et Villard jusqu'au 17 mars 1793; mais il y a une interruption sans actes inscrits entre cette dernière date et le 6 avril 1788.

4° Tout un cahier (1779-1783) en double.

5° Un dernier registre tenu par Villard du 20 mai 1783 au 25 novembre 1792. A cette date il s'interrompt, et on trouve encore une pièce curieuse, le premier acte *civil* dressé à Vic, le 7 janvier 1793, monument de pompeuse naïveté et d'ignorance absolue des lois de l'orthographe.

J'ai cru utile de relever les noms et les dates pour chacun des actes contenus dans ces divers registres, et j'offrirai cette copie à la Bibliothèque du protestantisme, si l'on pense qu'elle puisse à l'occasion être utile à consulter.

La France protestante nous apprend (à l'article Théophile Almeras) qu'il y a à Générargues (par Anduze), un registre de la même époque laissé par le pasteur Almeras. Ne serait-il pas bon d'en faire aussi le dépouillement pour les archives de la Bibliothèque[1] ? N'en existe-t-il pas d'autres qu'on pourrait signaler? Et, à propos de cela, les registres étaient-ils à l'origine individuels et propriété de l'individu, et à quelle date ont-ils cessé de l'être et ont-ils appartenu à l'Église ou à la localité?

Une des choses les plus importantes à rechercher dans ce volume manuscrit m'a paru être les noms, dates, etc., relatifs à des pasteurs ou proposants du siècle dernier. Voici la liste que j'en ai dressée :

André Bastide (1750-1786). Je reviendrai sur ce nom tout à l'heure.

Maurice Bouët (1770-1782), modérateur au colloque de 1772.

Raoux (1770).

Ribot (1782, 1783).

Villard (1783-1792), proposant, puis pasteur.

Ducros (1783). Sans doute François-B.

Privat (1787).

Ricour (1775 et 1776), secrétaire du colloque.

1. Excellentes propositions; puissent-elles se réaliser et se généraliser. Ecrire lisiblement sur bon papier et accompagner d'une table alphabétique (*Réd.*).

VALANTIN (1777), modérateur.

PÉRIER (1778), modérateur; (1772), secrétaire.

BÉTRINE, pasteur à Cette en 1773. Evidemment Jean-Paul, fils de Jean, dit *Matthieu.*

François ROUX, *ministre du Saint Evangile,* fait un baptême en 1762. D'après *la France protestante,* il est parti pour la Suisse en 1742. Il a dû conséquemment revenir en France et peut-être y mourir.

Jaques-Antoine RABAUT, proposant (1768), comme parrain.

Sieur Jaques RABAUT tout court (1772), encore dans un baptême. Est-ce bien le même?

(François) FROMENTAL, proposant (1765). Témoin à deux baptêmes.

André Bastide, qui nous a laissé complets les actes des baptêmes et mariages célébrés par lui pendant vingt-six ans dans les régions des Basses-Cévennes, de la Gardonnenque et de la Vaunage, puis dans celles de Montpellier et de Cette, etc., a droit à quelques lignes de plus que les autres, d'autant plus que nous avons pu faire à son sujet au moins une découverte, celle du lieu et de la date de sa mort. Nous donnons ici la copie de l'acte de décès :

L'an mil sept cents quatre vingt six et le vingt-cinquieme décembre est décédé Sieur André Bastide, ministre agé d'environ soixante et deux ans, habitant le lieu de Vic diocèse d'Usez. Témoins Sieurs François Brun menager, Louis Coutelle me cordonnier dudit lieu.

BRUN COUTELLE VILLARD, pasteur.

Il est donc acquis qu'André Bastide (que *la France protestante* appelle je ne sais trop pourquoi *Henri ou André*), après avoir exercé son ministère *successivement* dans les contrées ci-dessus (et non *successivement* dans les Églises de Pignan, Cette, etc.), est venu se fixer à Vic-le-Fesq, où son nom apparaît (*sieur André Bastide*, et dans un rond et d'une autre main : *Bourgeois*) dans un acte de mariage de 1778, et qu'il y est mort le 25 décembre 1786. Cela explique comment ses registres se retrouvent dans les archives de ce village où il a peut-être laissé quelques descendants, ce dont je n'ai pas encore pu m'assurer; le nom y est porté par une famille. Ces renseignements, quoique maigres, aideront à rectifier la notice contenue dans *la France protestante*, vol. I, 955.

Quelques observations de détail maintenant.

Le 4 décembre 1757, A. Bastide célèbre *seize baptêmes* dans les

parages où je suis. Les enfants étaient venus de Junas, de Sommières, de Congénies, de Villevieille, d'Aujargues et d'Aubais. Où cette assemblée, nombreuse certainement, s'est-elle tenue? Nous ne le savons pas. Et c'était en hiver!

J'aurais voulu relever à part les actes qui concernent chaque localité. Je l'ai fait pour Congénies que j'habite. Mais ce serait fort long, attendu qu'on trouverait peut-être plus de cent endroits mentionnés.

Il m'a semblé qu'au moyen de ces registres d'A. Bastide on pourrait refaire à peu près l'ordre des services tenus par lui tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais surtout pendant les années où il semble avoir eu Sommières pour résidence.

Certains actes pourront intéresser des familles protestantes qui existent encore. Ainsi, à Congénies, celles des Farel, des Jaumes, des Molines (aujourd'hui à Nîmes), etc. A Montpellier, je remarque des Castelnau (Michel et Louis-Michel), des Fraissinet (Marc, Jaques-Marc et Joseph), des Recolin, etc. A Pignan, il y a des Arbousset. On trouve à Montpellier et à Cette des mariages ou baptêmes d'étrangers (Suisses, Anglais et Allemands). Il peut se faire qu'on y rencontre des indications utiles. J'ai noté le baptême d'Henry Natanaël Ireland de Bristol, en Angleterre, 15 avril 1776. Le père, Jaques Ireland, qualifié *négociant,* « demeurant actuellement en cette ville de Montpellier », la mère, Françoise Godde. James Ireland est connu en Angleterre. C'était un homme pieux qui paraît avoir été en relation avec tous ceux qui ont joué un rôle dans le réveil religieux du siècle dernier. John Wesley parle plusieurs fois de lui dans sa correspondance, et il fut l'ami tendre et généreux du *saint* Jean de la Fléchère dont plusieurs biographies ont paru en France, et qu'il amena en 1778 à Montpellier pour sa santé. Dans les lettres de ce dernier, nous voyons qu'une miss Ireland y était déjà venue en 1767 ou 1768 pour le même motif. James Ireland fit une déclaration importante dans le mariage de Robert Henshaw qui eut lieu à Montpellier une quinzaine de jours après le baptême de son propre fils.

En terminant, je veux constater que le registre *du curé* correspond à peu près pour la date avec les précédents. On y trouve la preuve certaine de la présence d'un corps de troupes en garnison dans le village de Vic pendant au moins vingt-cinq ans; car il y a, en

1721, le mariage d'un officier du régiment de Berwick nommé Richard Howard, auquel mariage signent le sieur de Bourke, le chevalier de Forrester, Richard de Nash, John Reed. officiers de ce régiment « en garnison dans cette paroisse », et en 1754 l'ensevelissement d'un soldat du régiment Royal Infanterie, avec deux soldats de la même compagnie comme témoins. En 1752 et 1753, j'ai remarqué trois baptêmes auxquels signent comme présents des dragons des régiments d'Arcourt (Harcourt?) et de la Ferronoys. Etaient-ils là comme amis ou comme représentants de la force armée[1]?

L'effet général des recherches que j'ai faites dans ces deux registres a été de me convaincre qu'il y a beaucoup à glaner dans ces documents qui, au premier abord, semblent vides et secs. Que chacun regarde autour de soi. Sans doute nos devanciers ont déjà beaucoup fait;

Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

J.-W. LELIÈVRE.

SÉANCES DU COMITÉ

24 *juin* 1891.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Douen, Gaufrès, Martin, Read et Waddington.

Communications. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président lit une invitation du consistoire de Royan pour la prochaine assemblée générale de la Société. La date de cette assemblée paraît encore trop éloignée pour qu'on puisse répondre d'une manière précise à cette invitation si rapprochée de notre excursion en Béarn. — M. le Dr L. Keller, archiviste à Munster, en Westphalie, vient d'organiser, en vue du 300e anniversaire de la naissance de *Jean Amos Comenius* (28 mars 1892), une société de Commène destinée à faire connaître les écrits et l'influence de ce fondateur de la communauté des frères moraves. M. le président de notre Société en a été nommé membre honoraire. — A l'occasion des fêtes d'inauguration de l'université de Lausanne, M. F. Puaux a demandé au président l'autorisation d'y parler au nom de notre société, ce qu'il lui a accordé, sous réserve de

1. Les dates font pencher pour la seconde alternative (*Réd.*).

l'approbation du comité. — Ces communications se terminent par un entretien au sujet de la prochaine inauguration d'une statue de Bernard Palissy à Villeneuve-sur-le-Lot et du refus éprouvé par M. le pasteur Calas, qui avait demandé à y prendre part officiellement au nom des protestants[1].

Bulletin. — En soumettant au Comité le sommaire du numéro du 15 juillet, le secrétaire annonce la publication prochaine d'un travail nouveau sur les *cloches protestantes*, ainsi que des notes inédites sur la condition faite aux hospitalisés huguenots au XVIIe siècle.

Bibliothèque. — M. le président dépose quelques papiers, parmi lesquels l'original d'une commission donnée aux jésuites pour extirper l'hérésie des vallées de Château-Dauphin, Angrogne et Pragelas (6 novembre 1658). Un portrait de Mme de la Meer, huguenote originaire de Caen, a été offert par Mme Goffart. — On trouvera à la troisième page de la couverture l'indication exacte des trois éditions des *Sermons choisis* de M. Bersier, qui ont été offertes par le comité de publication de cet ouvrage.

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

Les complots contre Jeanne d'Albret. — Dans l'intéressante étude que vous avez publiée dans le *Bulletin* des 15 mai-15 juin, vous parlez des complots tramés en Béarn, avec la complicité de la cour de France contre Jeanne d'Albret, alors à la Rochelle (p. 281).

Permettez-moi de vous signaler à ce sujet — pour le cas où vous n'en auriez pas connaissance — un précieux document conservé dans les registres des États de Béarn (*Arch. B.-Pyr.* C. 682, f° 123), et qui porte ce titre : *Destitution de Luger, sindicq, per crime de leze maiestat. Revocation de sa perfidye et protestation deus Estatz de viver et mourir per lo servicy de la Regine.*

Je n'ai à ma disposition, en ce moment, qu'une analyse accompagnée d'extraits. J'y vois que l'affaire a été discutée dans une séance des États, le 25 septembre 1570. Luger et ses complices étaient accusés d'avoir conspiré contre la majesté de la Reine, *per la far perder son estat et corone, per troblar lo reppaus public du pays.* Ce qu'il y a de grave, c'est que les conspirateurs étaient *entrés en relations avec le roi de France* (je traduis le texte, qui est mêlé de français et de béarnais) *lui donnant à entendre qu'ils avaient charge expresse de tous les habitants dudit pays pour le mettre sur le trône.*

1. Nous parlerons dans un des prochains numéros de cette solennité.

Les États envoient à Jeanne des députés pour protester de leur fidélité, et pour l'avertir que les coupables *son estatz comdampnatz a ester pendutz et estranglatz, lor biens confiscatz, et executatz en figure*. Il est probable que la sentence ne fut pas immédiatement exécutée, puisque les États envoyèrent encore une députation à Jeanne, le 10 mars 1571, pour lui parler de la trahison de Luger, et la prier de ne rien décider sans leur avis. Nouvelle députation le 29 février 1572.

Ces menées de Luger nous sont d'ailleurs également rapportées par Olhagaray dans son histoire. — Tous ces textes semblent indiquer la complicité formelle de Charles IX.

Veuillez agréer, etc. H. HAUSER.

Les de Rouffignac, Daiguebère, Bonafous, Grandidier, etc.[1]. — M. J. W. de Grave a recueilli, grâce, en partie, au recteur actuel de Stanford-le-Hope, M. le Dr Sedgewick, les renseignements suivants : *Pierre Rouffignac*, fils de Jacob de R... fut recteur de la paroisse de Stanford-le-Hope de 1711 jusqu'à sa mort, en 1746. Il décéda à Londres le 30 décembre de cette dernière année et y fut enterré le dimanche suivant. — 1718, 31 décembre, enterrement de *Madeleine*, femme de Jacob Rouffignac, ministre; — 1721, 11 décembre, enterrement de *Jacob Rouffignac*, de Londres, ministre, d'après l'attestation de Rachel Sims faite devant Jean-George Sims à Londres, ce qui semble indiquer que le décès eut lieu dans cette ville. « Il fut, ajoute-t-on, le père du ministre actuel », c'est-à-dire sans doute de Pierre, auquel on ne connaît d'ailleurs ni femme ni enfants. — La famille existe encore actuellement en Angleterre, un des correspondants de M. de Grave étant un M. *Josué de Rouffignac*, de Bristol, qui descend directement du pasteur réfugié et qui a, d'ailleurs, des frères et des cousins du même nom chez lesquels se trouvent encore quelques papiers du pasteur réfugié portant comme cachet *un figuier sur un rocher*. On trouve aussi qu'en 1775 *William et Elisabeth Rouffignac* habitaient le comté de Cornwall.

A l'Église de Leicesterfield, *Israël Daiguebère* a fait sa « reconnaissance » le 18 mai 1699. En 1702, il fut parrain et *Marie Daiguebère* marraine de *Marie*, née le 14 février, fille de *Jean Daiguebère* et *Marie Lafon*.

M. W. Martin nous signale dans les papiers Rabaut, jadis inventoriés par ses soins et conservés à la Bibliothèque de la Société, une lettre de *David Bonafous*, adressée à P. Rabaut, de Montpellier, le 30 août 1782 (t. III, fol. 162).

Enfin, le journal *Die französische Colonie* publie, depuis le mois de mai 1891, sous la signature du Dr Otto Gerland, une étude bibliographique

1. Voy. plus haut, p. 220.

et généalogique très détaillée sur la famille *Grandidier*, originaire de Bar-le-Duc et Sedan. On y trouve des renseignements sur les familles *Jeneteau*, *de Lambermont* (ou *Lambremont*), etc., etc.

La Muse normande de David Ferrand. La petite cloquette (clochette), terme employé à Rouen au XVIIe siècle pour désigner les Protestants. — M. A. Héron, ancien président de l'Académie de Rouen, vient de publier, pour la Société rouennaise de Bibliophiles, une nouvelle édition de l'*Inventaire de la Muse Normande*, de David Ferrand, volume très intéressant, devenu rare, écrit en langage purinique ou gros normand, qui se parlait dans les quartiers de Saint-Nicaise, Saint-Vivien, de Martainville, et qui n'est autre que le patois du pays de Caux auquel sont ajoutées quelques expressions locales.

En plus de l'*Inventaire de la Muse Normande*, la nouvelle publication en cours comprendra un grand nombre de pièces détachées du même auteur dont on ne connaît qu'un seul exemplaire.

Le premier volume, précédé d'une savante introduction, avec notes et variantes, a paru; le dernier contiendra un glossaire aussi complet que possible [1].

Parmi les pièces détachées figure la suivante :

Lettre missive enviée (envoyée) par Guiot Lefeuvre, marchand de vaques (vaches), demeurant en decha (deça) de Quatre-Mare su (sur) les lisières de Sotteville, illeque prez hors su (ce) pont, adrechée (adressée) o gra (aux grands) insignes assommeux (assommeurs) de cochons des 4 grands boucheries de ste (cette) ville, etc., etc.

Elle renferme ces deux strophes :

Le gueresme (carême) passé, qui n'est pas trop de fête,
Et q'lon (que l'on) ne boute pu (plus) de chair cuite o (aux) naviaux (na-
Quatre bouchers tou (tout) ronds, ayant basté leu (leur) bête, [vets,
Allirent (allèrent) hors su (ce) pont pour le cherger (charger) de viaux (veaux).

Y (ils) furent cheu (chez) Jacquet et la grosse Pacquette,
Car chétet (c'était) por (pour) tuer en un temps deffendu
Por (pour) débiter à ceux de la *P'tite cloquette* (clochette)
Qu'en (qui en) avale (avalent) otant (autant) que de beurre fondu.

Dans le pays de Caux, à Bolbec, il y a quelques années, on disait encore, dans le langage du peuple, pour désigner un protestant : Il est de la cloquette. Il est donc certain qu'au XVIIe siècle le terme de *petite cloquette* était, à Rouen, appliqué aux Réformés. Après la dispersion de leur

1. 4 volumes petit in-4° de 400 pages chacun. 75 exemplaires mis dans le commerce, — chez A. Lestringant, libraire à Rouen.

Église, le souvenir en a été perdu, autrement il aurait été connu de notre confrère de la Société rouennaise de Bibliophiles, M. A Héron.

Dans l'*Inventaire de la Muse Normande*, il est parlé des protestants, surtout à l'occasion du siège de la Rochelle. Nous signalerons les pièces suivantes :

1° La grand Perrette a présent esgueullée;

2° L'anglais cachay (chassé) sans Jane la Puchelle;

3° Tedion (Te Deum) chanté à Rouen pour la prise de la Rochelle;

4° L'antechrist né oprès de Balylone;

5° Le Renégat cachay de Normandie;

6° Les gogos prins comme oysons près de Loye[1];

7° Le rochelais qui jeusne sans mérite;

8° Le récappé de la guerre à Perrette — sur les calamités de la Rochelle — dont voici un extrait :

Je fit monter au haut ste haridelle,
Pis (puis) ayant bu, a l'heure je m'anquis,
D'où y venet; je viens de la Rochelle;
Rochelle, non; il faut que je l'appelle
Durant ce siège, un enfer plein de cris.
Quand la famine une fais (fois) s'y fut mise
Chacun devint sec, comme un vent de bise;
Faute de pain, mourest jeunes et vieux.
J'y mingis (mangeai) tout, jusques à ma malette
Et mésbahis que ne mourut comme eux
Le récappé (réchappé) de la guerre à Perrette.

E. LESENS.

Les registres protestants brûlés à Saint-Martin-de-Ré. — Le *Bulletin* du 15 avril dernier, page 221, a annoncé, d'après la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, que les registres de l'*état civil protestant* de cette ville ont été détruits par l'incendie du 19 au 20 janvier qui a dévoré la mairie et ses archives.

Ce renseignement est exact. Il s'agit des registres qui furent constitués conformément à l'édit de 1787.

Mais les registres des baptêmes, mariages et décès de l'Église réformée de Saint-Martin-de-Ré, antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, registres que je connais parfaitement, se trouvent encore dans la sacristie du temple. Ils n'ont jamais été admis à l'administration de la ville, qui cependant les avait fait demander pour les déposer dans les archives de la mairie.

1. Ile près de la Rochelle.

En revanche, l'incendie a anéanti les registres des baptêmes, mariages et décès de la paroisse catholique de Saint-Martin.

Ils contenaient les abjurations des protestants, d'ailleurs sans affectation spéciale d'une partie quelconque desdits registres.

De ces registres j'avais tiré les notes qui m'ont servi à écrire l'article publié le 26 juin dernier dans l'*Église libre*, sous le titre de : *les Abjurations dans l'île de Ré.*

CÉSAR PASCAL.

La religion du poète Malherbe (voy. plus haut, pages 387 à 389). — M. A. Benet, archiviste du Calvados, veut bien nous apprendre qu'en 1573, où l'on constate la présence, parmi les immatriculés de l'Université de Heidelberg, d'un *Franciscus Malarbeus*, de Caen, — François Malherbe, sieur d'Igny, père du poète, était *certainement à Caen.* C'est donc le futur poète qui étudia en 1573 à Heidelberg, et ce fait prouve définitive ment qu'à cette époque il était huguenot comme son père.

N. W.

Encore les Formont. — Dans la *Revue historique* de juillet-août 1891, M. G. Pagès rectifie et complète la brochure consacrée par M. Joret à cette famille de banquiers et grands commerçants huguenots. Grâce à la correspondance diplomatique conservée aux Archives royales de Berlin, M. Pagès donne de nouveaux détails sur les relations des Formont avec la cour de Brandebourg, et prouve qu'il y avait au moins cinq frères, *Pierre*, l'aîné, et *Nicolas*, à Paris ; *Louis* (?) à Rouen ; *Jean* et *Daniel*, à Dantzig ; et au moins deux fils de Pierre, *Pierre* et *Jean.* Mais il ignore, comme M. Joret, les renseignements fournis sur la famille, à l'époque de la Révocation, par MM. Bernus et Douen, ici même (*Bull.*, 1890, pp. 609 et 666). — Ajoutons-y une note relevée naguère aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris (*France*, 968), qui prouve que la veuve de Pierre l'aîné, et un de ses fils s'enfuirent de Paris en novembre 1685. En ce mois de novembre, en effet, les sieurs Poncelet et Jean les Corigeux, chevau-légers, demandèrent les biens *de la veuve et et du filz d'un nomme Fromont, cy-devant banquier, de la R. P. R. qui sont sortis du Royaume sans permission.*

N. W.

Question. — Où trouver le texte authentique d'un célèbre *sonnet* qui aurait été autrefois écrit « sur la porte d'une église à Cherbourg », si je me rappelle bien, et qui se termine ainsi (il s'agit de la mort du Christ) :

Et le pécheur fut seul qui prit un cœur de roche ;
Quand les rochers semblaient en avoir un de chair.

TH. MONOD.

CHRONIQUE

M. F. Buisson en Sorbonne. — Lundi 27 juillet a eu lieu, en Sorbonne, une soutenance de thèses qui a été un événement dans le monde universitaire et a excité, même au dehors, un très vif intérêt dans le monde religieux et lettré.

M. Ferdinand Buisson, agrégé de philosophie, directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'instruction publique, se présentait devant la Faculté des Lettres pour obtenir le titre de docteur, avec une thèse latine : *De libertate Dei* et une thèse française : *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre.* L'argumentation sur ces graves sujets, par la Faculté au grand complet, et devant un auditoire d'élite, a été des plus captivantes. M. Buisson les avait, au témoignage du doyen, approfondis de longue date, et c'est un *monument* que cette thèse sur le célèbre traducteur de la Bible, non moins célèbre comme adversaire du dogme de la prédestination et comme « protestataire » contre le supplice de Michel Servet. « Tout le monde rend hommage (dit *le Christianisme au* XIXe *siècle* du 6 août) au talent et à la noblesse de parole que M. Buisson a mis au service de ses idées. »

En traitant de la liberté de Dieu, « il a affirmé le théisme et déclaré que la foi en Dieu trouvait dans le *Notre Père* du Nouveau Testament sa plus haute expression. Son travail sur Castellion est, en même temps qu'une apologie de la tolérance et de la liberté de penser, une attaque contre les idées et les actes de Calvin. » — On a été surtout frappé des observations éloquentes de M. Ernest Lavisse, qui a déclaré qu'à ses yeux la Réforme n'avait pas eu pour cause efficiente la renaissance des lettres, l'humanisme, mais bien le réveil de la conscience au sortir du moyen âge, le besoin du sentiment religieux. « Vous admirez Castellion, a-t-il dit à M. Buisson, et vous faites bien. Mais il lui manqua ce qu'avait Calvin : la foi qui fonde et donne la force et la durée. C'est par elle que Calvin a fait son œuvre puissante : les Églises réformées de France, de Hollande, d'Écosse, des États-Unis, de Suisse, lui doivent leur existence. » M. Buisson a répondu avec conviction que « Castellion fut le premier moderne d'entre les protestants, que cet homme du XVIe siècle était un homme du nôtre, que ses idées ont fait depuis lors bien du chemin, et que, d'ailleurs, si leur jour n'est pas encore venu, *la vérité a le temps d'attendre.* » — Ceux-là mêmes qui ne partageaient point les opinions de l'honorable candidat ont rendu hommage à la sincérité de son langage et à la fermeté de ses répliques magistrales.

« Le Protestantisme, dit l'*Église libre* du 31 juillet, a paru en Sorbonne avec autant d'éclat que de sérieux. » — Belle et bonne journée pour tous, et dont chacun peut se féliciter à juste titre[1].

C. R.

1. Il va sans dire que, lorsque l'édition définitive du livre sur Castellion aura paru, le *Bulletin* en parlera plus longuement. (*Réd.*)

Le Gérant : FISCHBACHER.

4307. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc, à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner, qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Mme C. COIGNET. — **La Réforme française avant les guerres civiles** (1512-1559), v-299 pages in-8°. Paris, Fischbacher, 1890.

EUGÈNE BERSIER. — **Sermons choisis**, 393 pages in-8, portrait, Paris, Fischbacher, 1891; 3 exemplaires reliés, dont un sur papier du Japon, et un sur papier de Hollande, ces deux derniers grand in-8° et augmentés de la liste des souscripteurs.

WILLIAM MINET, M. A., F. S. A., and WILLIAM CHAPMAN WALLER, M. A. — **Transcript of the registers of the protestant Church at Guisnes,** from 1668 to 1685 (*Extrait du registre des baptesmes, mariages et mortuaires de l'Eglise réformée prétendue du temple de Guisnes*, de 1668 à 1685). Un volume in-4, de VII-331 pages, accompagné de deux *Index*, formant le volume III, des *Publications of the Huguenot Society of London*. Lymington, prented for the Society by chas. T. King, MDCCXCI.

ERNEST BERTRAND. — **Une nouvelle conception de la Rédemption.** La doctrine de la justification et de la réconciliation dans le système théologique de Ritschl, 505 pages in-8. Montauban, imprimerie administr. et comm. J. Granié, 1891 (Thèse de doctorat).

M. LE COMTE DE DIENNE. — **Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789,** ouvrage couronné par la Société nationale d'agriculture de France qui lui a attribué le prix Léonce de Lavergne au concours de 1889. — 570 pages in-8. Tables. Paris, Champion et Guillaumin, 1891.

HYACINTHE LOYSON. — **Edmond de Pressensé.** Discours prononcé à Paris, le 19 avril 1891, dans l'Eglise catholique-gallicane de la rue d'Arras, 32 pages in-12. Paris, Grassert, 1891.

EUGÈNE HEPP. — **Les cultes non catholiques en France et en Algérie.** 48 pages in-12. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1889.